

Rapport Financier 2016



CIS

Integrated Life Support Services

Sommaire

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016	3
Rapport sur la Responsabilité Sociétale	21
Comptes Consolidés.....	35
Comptes Sociaux.....	61
Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices.....	74
Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le Contrôle Interne	75
Rapport du Conseil d'Administration établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce.....	89
Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 12 juin 2017	93
• <i>Ordre du Jour</i>	93
• <i>Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'Administration</i>	96
• <i>Rapport Spécial du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire</i> .	101
• <i>Texte des projets de résolutions</i>	104
Rapports des Commissaires aux Comptes	111
Attestation du responsable du Rapport Financier	126

***Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur
les opérations de l'exercice clos le 31 décembre
2016***

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous exposer d'une part la situation du Groupe et l'évolution de son activité au cours de l'exercice portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 en tenant compte des événements importants survenus depuis la date de clôture, des résultats de cette activité, ainsi que l'évolution prévisible de la situation et les perspectives d'avenir, et soumettre d'autre part à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats qui ressortent de ces comptes.

Le présent rapport comprend également le rapport sur la gestion du Groupe au sens des dispositions de l'article L.233-26 du Code de commerce.

I. SITUATION DU GROUPE CIS ET DE SON ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2016

1. Présentation des activités du groupe CIS

CIS, un acteur international

CIS, Catering International & Services, Groupe de 25 ans d'expérience, est une société de services intégrés spécialisée dans la restauration, l'hôtellerie et les facilities management pour des entreprises opérant en milieux difficiles. Présent dans plus de 30 pays et sur 200 sites opérationnels, CIS est aujourd'hui le troisième acteur mondial dans la gestion de bases-vie, on-shore et off-shore, et emploie plus de 11 300 collaborateurs.

CIS est en mesure d'apporter ses services aux sociétés intervenant dans les secteurs de l'industrie pétrolière, minière, de l'ingénierie, de la construction et des forces armées ainsi qu'aux organisations internationales.

CIS est également engagé dans le développement durable et socio-économique auprès des populations des pays dans lesquels il intervient.

2. Niveau de l'activité

L'environnement économique et géopolitique mondial perturbé a encore marqué l'exercice 2016.

Cependant, nous avons observé une amélioration progressive des cours du pétrole (qui se stabilisent aujourd'hui autour de 50 USD le baril) ainsi qu'une reprise progressive des investissements dans l'exploitation d'un certain nombre de matières premières.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires 2016 s'établit à 250 millions d'euros en progression de 1,4% à taux de change constant (-8,2% en données publiées).

La dépréciation des cours de change, principalement le Dinar (Algérie), le Real (Brésil), le Tenge (Kazakhstan), le Metical (Mozambique) et l'Ouguiya (Mauritanie), a affecté notre chiffre d'affaires de 26 M€ et notre résultat opérationnel de plus de 3 M€.

La dynamique commerciale s'est maintenue avec le renouvellement de la grande majorité de nos contrats, ce qui démontre la confiance des clients, le sérieux de l'entreprise et la qualité des services, tout en élargissant notre champ d'action, notamment par le démarrage d'activités au Niger et par l'attribution de nouveaux marchés.

Développements et faits marquants

L'exercice 2016 marque le retour à la rentabilité sur toutes les zones d'opération du Groupe.

En Algérie, l'activité est en progression ininterrompue depuis plus de 10 ans. La filiale algérienne du Groupe CIEPTAL a remporté au cours de l'exercice de nombreux succès commerciaux avec la régularisation de 16 nouveaux contrats dans les secteurs du pétrole et du gaz. Le Groupe a également finalisé la modernisation de sa base logistique d'Hassi Messaoud dans le cadre d'un plan d'investissement de 4 M€.

CIS a poursuivi son développement au Kazakhstan en enregistrant une progression de son activité et en doublant sa rentabilité nette. La filiale du Groupe, CAC, est à ce jour la seule société de catering présente dans toutes les régions du pays. CAC a également été récompensée pour son engagement local et a reçu la « Médaille du Leadership au Kazakhstan ».

Le Groupe a renforcé son ancrage dans des zones à fort potentiel de développement en Afrique de l'Ouest en s'implantant au Niger, dont les réserves d'uranium sont considérées parmi les plus importantes de la planète. La société AREVA a confié à CIS la gestion hôtelière de deux sites miniers. Ce positionnement stratégique a également permis au Groupe de signer deux nouveaux contrats dans le secteur de la Défense.

Au Burkina Faso, CIS a été retenu par le Groupe Semafo pour effectuer la gestion hôtelière du projet minier de Natougou. Au cours du premier semestre 2017, CIS assurera, dans une première phase, la construction d'une cuisine centrale, puis des services de restauration et d'hôtellerie pour 400 agents soit plus de 430 000 repas annuels. Parfaitement en ligne avec le plan ARISE 500, cette nouvelle concrétisation permet à CIS de conforter ses positions sur cette zone de développement dans le secteur des mines et confirme la confiance et la satisfaction de son client SEMAFO.

En Mauritanie, suite à un appel d'offres international majeur et la signature du nouveau contrat fin 2015, nous avons continué d'opérer nos activités sur le site de Tasiast à la plus grande satisfaction de notre client et dans des conditions d'exploitation et de rentabilité conformes à nos attentes. De nouveaux développements significatifs sur cette mine sont prévus par Kinross, selon ses décisions d'investissements et ce à compter de 2017.

D'autre part, CIS a poursuivi son développement en Somalie auprès des Forces armées en opération. Depuis fin 2016, CIS assure la gestion, tous services, de l'Ambassade Britannique à Mogadiscio.

Au Brésil, le succès du plan ARISE de redressement spécifique s'est traduit par un retour à une rentabilité positive, une amélioration du BFR et le renouvellement de tous nos contrats avec Petrobras.

Le Groupe a redressé significativement ses marges en Russie et a renouvelé deux contrats auprès du géant minier POLYMETAL que CIS accompagne depuis 2013.

En Mongolie, où CIS opère pour un des plus grands groupe minier mondial RIO TINTO, l'activité ainsi que les marges sont en progression et notre filiale a obtenu la triple certification : ISO 9001, ISO 14001 et ISO 22000.

En Arabie Saoudite, CIS confirme la solidité de son partenariat avec le consortium familial AL ZAMIL avec l'accélération du développement dans ce pays : triplement d'activité au cours de l'exercice 2016 ainsi que la signature de trois nouveaux contrats dans le domaine du pétrole et des infrastructures. Ce partenariat stratégique va permettre à CIS d'étendre ses positions dans d'autres régions à fort potentiel du Moyen-Orient.

En revanche, l'objectif de développement au Koweït se solde par un échec en raison d'un positionnement sur les activités de cuisines centrales inapproprié, obligeant le Groupe à se recentrer sur les appels d'offres relatifs aux grands projets d'infrastructures et pétroliers dans ce pays.

L'exercice 2016 a également été marqué par un renforcement de la gouvernance de CIS.

Ainsi, le 13 juin 2016, Jeremy de Brabant a rejoint le Groupe CIS en qualité de Directeur Général Délégué. Jeremy de Brabant, 52 ans, de nationalité canadienne et française, est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier. Il a également complété un cursus en stratégie à l'University of Chicago Booth School of Business aux USA.

Jeremy de Brabant a mené la quasi-totalité de sa carrière à l'international notamment au sein du groupe REXEL. Dans la continuité du plan stratégique ARISE 500, Jeremy de Brabant a pour principales missions d'assurer la pérennité du Groupe, son développement, sa rentabilité et son indépendance, aux côtés de son PDG et Fondateur Régis Arnoux et des membres du Comité Exécutif et du Comité de Direction, dont il fait partie.

Le Conseil d'Administration de CIS s'est également renforcé avec la nomination de deux nouveaux administrateurs : Yves-Louis Darricarrère, ancien cadre dirigeant du Groupe Total et David Lee Zimmerman qui a occupé différents postes de Direction Générale au sein du groupe américain KBR.

3. Evolution boursière du cours de l'action CIS

Le cours de bourse de CIS a clôturé l'année 2016 à 16,90 euros contre 16,00 euros à fin 2015.

4. Analyse du Résultat Opérationnel et de la situation financière du Groupe

Malgré une année mouvementée sur le marché des changes et des effets encore persistant au niveau des cours des matières premières et du pétrole, le Groupe CIS a fait preuve de résistance.

La rentabilité opérationnelle courante s'est progressivement améliorée tout au long de l'année pour s'établir à 10,9 M€ soit un taux de marge de 4,4% en croissance de 0,5 point par rapport à 2015.

Les actions de gestion menées ont permis d'améliorer tant les achats consommés que le coût du personnel.

La rentabilité opérationnelle s'élève à 10,0 M€ après la dépréciation du Goodwill de la société Top Service en RDC d'un montant de 0,8 M€.

Les fonds propres du Groupe s'établissent à 66,3 M€ en progression de 2% par rapport à 2015 (64,9 M€).

Les emprunts bancaires restent stable à 13,0 M€.

Des actions sont toujours en cours pour pouvoir obtenir l'autorisation d'opérer les transferts de bénéfices de notre filiale algérienne vers la France.

5. Principaux risques et incertitudes

Le groupe CIS conduit une politique de gestion des risques afin de respecter au mieux la défense des intérêts de ses actionnaires, de ses clients, de ses salariés et de son environnement, sur la base des principes détaillés ci-après.

Conformément aux obligations réglementaires, le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas à sa connaissance d'autres risques spécifiques et significatifs identifiés hormis ceux présentés ci-après.

LES RISQUES DE L'ACTIVITE

Risques liés aux conditions du marché

Les divers domaines d'intervention de CIS sont soumis à une forte concurrence internationale.

La position du Groupe sur ses marchés est directement dépendante de la qualité des services qu'il propose, de sa compétitivité et des relations de confiance qu'il a su instaurer de longue date avec les principaux donneurs d'ordre.

Assurances

Le Groupe assure l'ensemble de ses activités dans des conditions et avec des garanties couramment retenues dans ses domaines d'intervention.

Il a mis en place des contrats d'assurances qui permettent une couverture au niveau mondial pour les divers risques identifiés au regard de ses activités.

Le Groupe souscrit des assurances supplémentaires lorsque cela est nécessaire et possible, soit pour respecter les lois en vigueur, soit pour couvrir plus spécifiquement les risques dus à une activité ou à des circonstances particulières.

Les contrats d'assurances sont supervisés et mis en œuvre par un courtier spécialisé et répartis sur plusieurs compagnies d'assurances européennes et internationales notoirement solvables.

En 2015, le Groupe a procédé à un appel d'offres auprès des principales compagnies d'assurances en vue d'augmenter les niveaux de garanties et d'en améliorer l'adéquation au regard des activités et des niveaux de risques du Groupe. Ainsi, les polices d'assurances couvrant notre personnel et notre responsabilité civile ont été renégociées et les garanties octroyées ont été augmentées de façon significative. Le Groupe a également souscrit une police d'assurance visant les dommages environnementaux pouvant être causés par notre activité.

LES RISQUES LIES A L'ACTIVITE INTERNATIONALE

Risques de change

Le Groupe réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires à l'étranger, et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours des devises.

Les procédures mises en place à ce titre ont pour objectif de limiter les expositions les plus probables, liées principalement aux flux monétaires issus de l'activité réalisée en devises étrangères.

Afin de limiter les risques de fluctuation des devises, les dépenses et recettes sont majoritairement libellées dans la monnaie du pays d'opération, maintenant ainsi un certain équilibre.

Risques liés aux pays d'opérations

Le Groupe procède à une surveillance permanente de son exposition aux risques liés aux pays d'opérations et à leur situation géopolitique.

Aucune défaillance significative en matière de règlement n'est intervenue au cours de ces dernières années y compris dans des pays identifiés comme risqués.

LES RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

Compte tenu de la nature même de l'activité du Groupe, le rôle, le professionnalisme ainsi que l'implication du personnel sont déterminants.

De façon à conserver et accroître l'expertise et la qualité du service rendu à ses clients, le Groupe a développé une forte culture d'entreprise et mis en place un système dynamique de gestion et de motivation de son personnel tels que la formation continue, un intéressement aux résultats ainsi que des rémunérations variables.

Le Groupe constate à ce titre un taux de renouvellement et d'absentéisme de son personnel très faible.

LES RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT FINANCIER

Risques clients

La majorité de nos clients représente les premières signatures mondiales dans leurs activités respectives. De ce fait, il y a peu de risque de non-paiement et les clients dits « à risques » font l'objet d'une veille permanente particulière.

De plus, l'évolution des encours est suivie quotidiennement.

Risques sur les engagements financiers

Le risque d'incapacité à faire face à ses engagements financiers est quasi-nul pour le Groupe du fait d'un faible taux d'endettement financier brut représentant 20% des fonds propres et d'une trésorerie nette de plus de 29% du total du bilan.

Risques de liquidité

Comme nous venons de l'exposer, le Groupe conserve en permanence un bon niveau de liquidités permettant de considérer qu'il n'existe pas de réel risque de ce fait et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risques sur actions

Les actions propres détenues résultent exclusivement du contrat de liquidité confié à une société de bourse.

Elles sont enregistrées dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est uniquement constitué de SICAV monétaires sans composante actions.

Risques de déficience du contrôle interne

Les procédures appliquées à l'ensemble des sociétés du Groupe et sur la totalité des zones de risques financiers identifiées sont organisées de façon à réduire au maximum la survenance de tels risques (missions d'audits internes et externes effectuées tout au long de l'année).

Risques d'erreurs ou de pertes de données informatiques

Le renforcement du système informatique du Groupe permet la transmission et la vérification des informations en temps réel, ce qui réduit ipso facto les risques de pertes de données et d'erreurs liées à la multiplication des opérations de saisie.

De plus l'application de procédures strictes de sauvegardes permet de se couvrir par rapport au risque de pertes des données.

Enfin, le système informatique est doté de toutes les protections existantes à ce jour (onduleurs, anti-virus, pare-feu) destinées à réduire les risques de coupure électrique, de panne, d'attaque de virus ou de vols de données.

Risques juridiques

Risques liés à l'évolution de la réglementation

La réglementation applicable aux activités du Groupe diffère selon les pays dans lesquels le Groupe opère. Dans ce cas, le Groupe peut être amené à faire appel à des conseils locaux afin de clarifier, si nécessaire, certaines obligations.

Litiges

- Un contentieux a opposé la société algérienne CNA à la Banque d'Algérie concernant le transfert des dividendes. La Cour Suprême d'Alger s'est prononcée à deux reprises en faveur de CNA, et la Cour d'Appel, dans son arrêt du 9 novembre 2016, a confirmé de façon définitive la décision de la Cour Suprême.
- Suite à l'acquisition par CIS de 70% du capital de la société de droit congolais Top Service, CIS a eu connaissance de jugements rendus à l'encontre du cédant qui ont eu pour conséquence l'arrêt de l'activité de Top Services au 1^{er} semestre 2016 et justifiant de la saisine du Tribunal Arbitral de Genève contre ce dernier, procédure actuellement en cours. CIS a été contraint de déprécier à titre exceptionnel le goodwill de la société Top Service dans sa totalité ayant un impact dans les comptes consolidés de 0,8 M€.

La Société n'a par ailleurs pas connaissance à la clôture de l'exercice d'autres procédures judiciaires ou d'arbitrage qui seraient susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou le résultat du Groupe.

Risques éthiques et de non-conformité

La Charte Ethique du Groupe, applicable à l'ensemble des collaborateurs, formalise l'engagement de CIS à l'égard de l'intégrité et de la conformité aux exigences légales applicables. Les conduites contraires à l'éthique et/ou les situations de non-conformité, notamment aux réglementations en matière de corruption et de fraude de la part de CIS sont susceptibles d'exposer CIS et/ou ses collaborateurs à des sanctions pénales et civiles, et peuvent porter atteinte à sa réputation et à sa valeur actionnariale.

LES MESURES PRISES EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS DE CRISE

Il existe chez CIS une procédure de « gestion de crise » depuis 2013 avec la mise en place de mesures adaptées pour faire face à tout type de situations. Nous avons ainsi :

- Rédigé des procédures et des fiches de synthèse visant à renforcer les capacités de gestion de crise de l'entreprise face à toute situation non conventionnelle ;

- Développé une astreinte Groupe destinée à permettre de prendre rapidement la mesure d'une crise potentielle et d'y entrer au plus tôt et de manière structurée ;
- Elaboré une méthodologie de « Plans de Crise et de Secours » à l'attention des primo intervenants qui auraient à gérer les premiers instants d'une crise ayant trait à la sécurité des personnels de CIS à l'étranger.

Ces mesures peuvent être complétées par des audits spécifiques confiés à des sociétés spécialisées en fonction des environnements sensibles dans lesquels CIS peut être amené à intervenir.

II. PRESENTATION DES COMPTES

1. Comptes Sociaux

Principes et méthodes comptables retenus

Nous n'avons à vous signaler aucune modification dans les méthodes d'évaluation des postes du bilan qui vous sont soumis.

Présentation du compte de résultats

Le chiffre d'affaires est passé de 34 237 969 euros en 2015 à 23 051 823 euros en 2016, enregistrant ainsi un retrait de 11 186 146 euros, soit -33%.

Compte tenu des reprises sur provisions et transferts de charges pour 147 216 euros, le total des produits d'exploitation s'élève à 23 199 038 euros contre 34 805 589 euros pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation ressort à 33 641 691 euros contre 38 641 364 euros en 2015, soit une diminution de 4 999 673 euros, soit -13%.

Les charges comprennent 453 504 euros de dotations aux comptes d'amortissements et 270 000 euros de provisions pour risques, contre respectivement 450 868 euros et 210 116 euros pour les mêmes postes en 2015.

Elles comprennent également 2 816 840 euros de dotations aux provisions sur actif circulant, contre 117 220 en 2015.

Le résultat d'exploitation est une perte de 10 442 653 euros contre une perte de 3 835 775 euros en 2015.

Correction faite des produits financiers pour 8 877 727 euros et des charges financières pour 3 051 672 euros, le résultat courant avant impôt est une perte de 4 616 598 euros.

Compte tenu des produits exceptionnels pour 217 513 euros, des charges exceptionnelles pour 249 962 euros et de l'impôt sur les bénéfices de l'exercice pour 786 194 euros, le résultat net de l'exercice est une perte de 5 435 240 euros au lieu d'un bénéfice de 803 686 euros en 2015.

Présentation du bilan

Le total des actifs à long terme s'élève à 12 169 776 euros, dont 10 986 221 euros d'immobilisations financières.

Le total des actifs circulants ressort à 16 386 190 euros, dont 1 814 266 euros de disponibilités, contre respectivement 25 622 590 euros et 8 442 936 euros en 2015.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 797 106 euros au lieu de 2 289 835 euros pour l'exercice précédent.

Le passif à court terme ressort à 22 341 574 euros au lieu de 27 319 323 euros en 2015.

Le montant des capitaux propres au 31 décembre 2016 et avant dividende ressort à 4 896 804 euros contre 11 296 970 euros à la clôture de l'exercice 2015.

2. Comptes Consolidés

Principes et méthodes comptables retenus

Nous n'avons à vous signaler aucune modification dans les méthodes d'évaluation des postes du bilan qui vous sont soumis.

Le périmètre de consolidation englobe l'ensemble des sociétés contrôlées par CIS de façon exclusive exerçant toutes leur activité à l'étranger et dont la liste figure dans les documents qui vous ont été remis.

Les comptes de l'exercice 2016 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

Présentation du compte de résultats

Nous vous précisons que cette présentation vous est faite en milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 249 551 K€ contre 271 974 K€ en 2015, enregistrant ainsi un retrait de 22 423 K€.

Le montant net des dotations et reprises pour amortissements et provisions ressort à 4 976 K€.

Le résultat opérationnel est un bénéfice de 10 033 K€ au lieu de 10 902 K€ en 2015.

Le résultat financier ressort en bénéfice de 32 K€ contre 532 K€ en 2015.

Le résultat avant impôt est un bénéfice de 10 065 K€ au lieu de 11 434 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé est de 4 076 K€ contre 6 538 K€ en 2015.

La part de résultat revenant à CIS, société consolidante, ressort à 2 275 K€ contre 5 144 K€ en 2015.

Présentation du bilan

Nous vous précisons que cette présentation vous est également faite en milliers d'euros.

Les actifs non courants s'élèvent à 17 316 K€ contre 17 595 K€ en 2015.

Les actifs courants ressortent à 124 328 K€ contre 122 612 K€ en 2015.

Les passifs non courants s'élèvent à 7 791 K€ (dont 1 547 K€ de provisions à long terme) au lieu de 10 393 K€ en 2015.

Les passifs courants s'élèvent à 67 594 K€ au lieu de 64 934 K€ en 2015.

Le montant des capitaux propres au 31 décembre 2016 ressort à 66 259 K€ contre 64 880 K€ à la clôture de l'exercice 2015.

La part des intérêts non contrôlant dans les fonds propres est de 3 941 K€ au lieu de 3 682 K€ en 2015.

Précisions diverses

L'effectif moyen du personnel ressort à 11 328 employés en 2016 contre 11 960 employés en 2015.

III. EVENEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport a été établi.

IV. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1. La situation économique mondiale

L'environnement économique mondial s'améliore, comme le confirme un certain nombre d'indicateurs : progression du transport maritime, reprise des investissements dans le domaine minier et dans le secteur pétrolier on-shore.

Le Groupe reste confiant dans la pérennité de ses activités et de son modèle économique, avec une clientèle variée (clients principalement dans le secteur pétrolier, minier, des infrastructures, du BTP et des forces armées) et un risque réparti géographiquement sur tous les continents.

Dans ce contexte, CIS continue de renforcer ses structures commerciales et élargit son offre de services afin de profiter du rebond attendu en 2017.

2. Stratégie et perspectives

Le plan ARISE 500, initié en 2014, reste la motivation et la détermination de tous les acteurs du Groupe.

Ce plan a commencé à porter ses fruits avec :

- Une amélioration significative de la performance opérationnelle du Groupe grâce à la mise en place de procédures adaptées ;
- Une poursuite du développement commercial, avec de nombreux contrats renouvelés et des nouveaux succès commerciaux ;
- Un renforcement de la présence de CIS auprès des forces armées ;
- Le succès du plan spécifique de redressement du Brésil.

Le Groupe poursuit les objectifs du plan ARISE d'atteinte des 500 millions d'euros de chiffre d'affaires grâce à une stratégie offensive avec de multiples leviers de croissance :

- Accroître nos positions sur les marchés Pétrole & Gaz / Mines,
- Se développer sur le marché des grands projets d'infrastructures,
- Se renforcer sur le marché des Forces Armées et des Organisations Internationales,
- Accélérer le déploiement sur les zones géographiques stratégiques à fort potentiel, notamment en Afrique du nord et sub-saharienne ainsi qu'en Amérique latine et du nord.
- Multiplier les partenariats,
- Procéder à des acquisitions : le Groupe multiplie les efforts pour identifier des cibles attractives, dans le cœur de métier de CIS ainsi que dans le secteur plus spécifique des facilities management,
- Innover en matière d'offres et de services.

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS

A. CEI

ARCTIC CATERING SERVICES (ACS)

Cette société créée en 1997 au capital de 111 978 roubles dont le siège se situe à Moscou en Russie est une filiale à 100 % de notre Groupe.

L'activité d'ACS a légèrement progressé durant l'exercice 2016 au cours duquel nos efforts de gestion ont été récompensés par un retournement significatif de notre rentabilité qui est désormais positive.

CIS GEORGIE

Cette société créée en 2002 au capital de 2 000 laris dont le siège se situe à Tbilissi en Géorgie est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Cette filiale est actuellement en sommeil par suite du constat de perspectives de développement quasi inexistantes dans ce pays.

CIS UKRAINE

Cette société créée en 1996 au capital de 6 000 dollars US dont le siège se situe à Kiev en Ukraine est une filiale à 100 % de notre Groupe. Cette filiale est actuellement en sommeil.

UKRAINE CATERING & SERVICES (UCS)

La réactivation de notre ancienne structure ukrainienne étant trop longue et coûteuse, une nouvelle filiale a été créée à Kiev en Ukraine au capital de 63 000 hryvnias, détenu à 100 % par notre Groupe, afin de pouvoir participer aux appels d'offres à venir notamment dans le domaine de la construction.

CAC KAZAKHSTAN

Cette filiale a été acquise en 2010 afin de mieux répondre aux exigences nationales de « local content » des opérateurs présents au Kazakhstan.

Son capital est de 72 500 tengés détenu à 100 % par notre Groupe, son siège se situe à Almaty au Kazakhstan.

Malgré la dépréciation du cours du tengé qui s'est poursuivie sur l'exercice 2016, nos activités ont continué de se développer et nos résultats ont également progressé.

B. ASIE - OCEANIE - MOYEN-ORIENT

CIS ASIE

Cette société créée en 1997 au capital de 583 600 sums dont le siège se situe à Zarafshan en Ouzbékistan est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Cette filiale n'ayant pas d'activité demeure en sommeil.

MYANMAR CATERING SERVICES (MCS)

Cette société créée en 1997 au capital de 52 000 dollars US dont le siège se situe à Yangon au MYANMAR est une filiale à 85 % de notre Groupe, 15 % étant détenus par un partenaire birman.

Les perspectives étant inexistantes, la dissolution de cette filiale est en cours.

CIS NOUVELLE-CALEDONIE

Cette société créée en 2005 au capital de 5 000 000 francs CFP dont le siège se situe à Koné est une filiale à 60 % de notre Groupe, 20 % étant détenus par un partenaire local français et 20% par la Province Nord.

Cette filiale a enregistré une activité en net retrait en raison de la poursuite de la démobilisation programmée des effectifs de notre client et de la fermeture du site de construction. Notre activité pour le compte de KNS s'est ainsi terminée au mois de décembre 2016.

CIS PACIFIC

Cette société, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 200 000 francs CFP a été créée en 2013 à Nouméa en Nouvelle-Calédonie afin de participer aux développements attendus dans le sud du pays.

Notre faible activité de services de restauration auprès d'un établissement scolaire démarrée en 2015 n'a pas été reconduite sur l'exercice 2016.

CISY YEMEN

Cette société créée en 2009 au capital de 8 000 000 riyals yéménites dont le siège se situe à Sanaa au Yemen est une filiale à 50 % de notre Groupe, le solde des parts étant détenu par un partenaire local.

Notre contrat d'utilities management auprès du Groupe Total s'est arrêté au cours du 1^{er} semestre 2016 dans un climat d'insécurité et d'une situation politique très fragile de ce pays.

MOHJAT AL-IRAQ GENERAL TRADE

Cette société créée en 2012, avec un capital de 5 000 000 dinars est détenue à 100 % par CIS, son siège social se situe à Bagdad en Iraq.

Cette filiale est désormais en sommeil, suite à l'arrêt de nos activités en 2013.

CIS MIDDLE-EAST

Cette société, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 100 000 dirhams a été créée en 2013 à Dubaï aux Emirats Arabes Unis.

Nous n'avons pas eu d'activité opérationnelle au cours de cet exercice.

SUPPORT SERVICES MONGOLIA

Cette société au capital de 425 000 000 tugriks, dont le siège se situe à Oulan-Bator en Mongolie, a été créée en 2014. Cette filiale est détenue à 49% par notre Groupe et a été consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, son contrôle ayant été confié à CIS SA.

Notre client Rio Tinto a repris ses investissements sur la mine de cuivre et d'or d'Oyu Tolgoï et nos activités ont ainsi nettement progressées durant l'exercice 2016.

CIS ARABIA

Cette société au capital de 500 000 riyals, dont le siège se situe à Al Khobar en Arabie Saoudite, a été créée en 2015. Cette filiale est détenue à 55% par notre Groupe.

Le succès du partenariat local avec la société Zomco, filiale du Groupe Al Zamil, a permis un triplement de nos activités au cours de cette deuxième année d'opérations.

Nous restons ainsi positifs sur ce marché saoudien qui ouvre à notre Groupe des perspectives de développement de grande ampleur.

CIS TURKEY

Cette société, détenue à 55% par notre Groupe, au capital de 10 000 livres turques, a été enregistrée en 2015 à Diyarbakir en Turquie.

Cette filiale est actuellement en sommeil, suite à l'arrêt et au recentrage de nos activités en début 2016.

C. AFRIQUE

CATERING NORTH AFRICA SERVICES

Cette société créée en 2001 au capital de 1 000 000 dinars dont le siège se situe à Alger en Algérie est une filiale à 100 % de notre Groupe.

L'acquisition de notre participation dans la société CIEPTAL en 2006 s'est faite au travers de CNA qui, de ce fait, a cessé son activité opérationnelle.

Un contentieux a opposé la société algérienne CNA à la Banque d'Algérie concernant le transfert des dividendes. La Cour Suprême d'Alger s'est prononcée à deux reprises en faveur de CNA, et la Cour d'Appel, dans son arrêt du 09/11/2016, a confirmé de façon définitive la décision de la Cour Suprême.

CIEPTAL

Cette société acquise en 2006 au capital de 100 000 000 dinars et dont le siège se situe à Hassi-Messaoud en Algérie est une filiale à 100 % de notre Groupe depuis 2008.

L'année 2016 a été marquée par un 11^{ème} exercice de croissance ininterrompue et d'une dynamique commerciale performante.

Le marché algérien demeure très porteur pour notre groupe.

CIS TCHAD

Cette société créée en 1998 au capital de 5 000 000 francs CFA dont le siège se situe à N'Djamena au Tchad est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Les effets de la chute du cours du pétrole en 2015 ont entraîné une baisse significative de l'activité de nos clients qui s'est poursuivie durant l'exercice 2016 dont les conditions de rentabilité n'ont pas été satisfaisantes.

CIS CAMEROUN

Cette société créée en 1998 au capital de 5 000 000 francs CFA dont le siège se situe à Douala au Cameroun est une filiale à 100 % de notre Groupe. Cette société continue d'agir pour les activités du Groupe au Tchad en termes de logistique et d'approvisionnement.

ICS GUINEE Conakry

Cette société créée en 2008 au capital de 10 000 000 francs guinéens dont le siège se situe à Conakry en République de Guinée est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Cette filiale, dont les activités ont cessé au cours du 1^{er} semestre 2016 est actuellement en sommeil.

GCS GUINEE Conakry

Cette filiale détenue à 100 % par notre Groupe, au capital de 10 000 000 francs guinéens, dont le siège se situe à Conakry en République de Guinée, a été créée en 2011 pour les besoins liés aux développements miniers attendus dans ce pays.

Les conséquences conjuguées de la crise minière et de la crise sanitaires liés au virus EBOLA en 2015 ont entraînées un désengagement d'un grand nombre de nos clients.

Nos activités ont donc été arrêtées au cours du 1^{er} semestre 2016 et des pertes ont été constatées suite à la dépréciation de certaines créances clients.

Nous restons toutefois attentifs sur les possibilités de redémarrage des investissements dans ce pays.

CNA MAURITANIA

Nos activités sont gérées par cette filiale au capital de 2 000 000 ouguiyas, détenu à 100 % par CIS, dont le siège se situe à Nouakchott.

A la suite d'un appel d'offre international majeur et la signature d'un nouveau contrat avec le Groupe KINROSS fin 2015, nous avons continué d'opérer nos activités sur le site de Tasiast à la plus grande satisfaction de notre client et dans des conditions d'exploitation et de rentabilité conformes à nos attentes. De nouveaux développements sont attendus sur cette mine par rapport aux décisions d'investissements de Kinross prévus à compter de 2017.

CIS NIGER

Cette filiale a été créée en 2010, son capital, détenu à 100% par CIS, est de 1 000 000 francs CFA ; son siège se situe à Niamey.

Notre exploitation a démarré dans ce pays sur le 2^{ème} semestre 2016 grâce à la signature d'un contrat stratégique avec le Groupe AREVA. Cette implantation a également permis une diversification de nos activités auprès de Forces Armées Française et Américaines présentes au Niger.

CIS BURKINA FASO

Cette société, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 1 000 000 francs CFA et dont le siège se situe à Ouagadougou, a été créée en 2014.

Le potentiel de ce pays, dont les réserves sont essentiellement minières, est limité mais notre positionnement reste très intéressant. Notre activité, ainsi que nos marges, ont subi une légère baisse au cours de l'exercice 2016.

CIS MALI

Cette société, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 1 000 000 francs CFA, a été créée en 2013 afin de participer aux développements miniers de ce pays. Son siège se situe à Bamako au Mali.

Nous avons enregistré une activité stable et dans un souci de maintien de nos marges, nous avons décidé de mutualiser la Direction de ce pays avec celle du Burkina Faso.

CIS NACALA

Cette société, créée en 2013, au capital de 20 000 meticals dont le siège se situe à Nacala au Mozambique est une filiale à 80 % de notre Groupe, le solde des parts étant détenu par un partenaire local.

Cette filiale a enregistré un regain d'activité du fait, notamment, de notre client principal, le Groupe minier brésilien VALE.

CIS MOÇAMBIQUE

Cette société au capital de 20 000 meticals a été créée afin de développer nos activités dans des régions où CIS Nacala ne peut pas opérer du fait de contraintes d'enregistrement.

Son siège se situe à Maputo au Mozambique et est une filiale à 80 % de notre Groupe, le solde des parts étant détenu par un partenaire local.

L'activité de cette filiale a nettement progressé grâce aux nouveaux contrats signés fin 2015 qui ont permis d'élargir nos positions dans ce pays au potentiel de développements miniers et gaziers très riche.

TOP SERVICE

Pour renforcer sa position en République Démocratique du Congo, le Groupe a acquis, en 2014, 70% de la société TOP SERVICE, au capital de 919 825 385 francs congolais et dont le siège se situe à Lubumbashi.

CIS a eu connaissance de jugements rendus à l'encontre du cédant qui ont eu pour conséquence l'arrêt de l'activité de Top Services au 1er semestre 2016 et justifiant de la saisine du Tribunal Arbitral de Genève contre ce dernier, procédure actuellement en cours.

CIS a été contraint de déprécier à titre exceptionnel le goodwill de la société Top Service dans sa totalité ayant un impact dans les comptes consolidés de 0,8 M€.

CATER CONGO

Cette société, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 10 000 000 francs CFA a été enregistrée à Brazzaville afin de positionner le Groupe en République du Congo.

Cette filiale est désormais en sommeil, suite à l'arrêt de nos activités en 2015.

D. AMERIQUE DU SUD

CIS BRESIL

Cette société créée en 1999 au capital de 27 801 680 réals dont le siège se situe à Macaé au Brésil est une filiale à 100 % de notre Groupe.

L'activité de cette filiale a légèrement diminué mais les mesures radicales qui ont été prises afin de revoir notre façon d'opérer et notre système de gestion et de logistique ont permis de rétablir la rentabilité ainsi que l'équilibre économique de cette filiale.

CIS BOLIVIE

Cette société créée en 1998 au capital de 5 314 dollars US dont le siège se situe à Santa Cruz en Bolivie est une filiale à 99% de notre Groupe.

Notre activité a nettement progressé et nos efforts de gestion ont été récompensés par un accroissement de notre rentabilité sur l'exercice 2016.

CIS PEROU

Cette société créée en 2006 au capital de 3 306 956 sols dont le siège est basé à Lima au Pérou est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Cette filiale, du fait de la faible visibilité des possibilités de croissance dans ce pays, est en cours de dissolution.

CISM VENEZUELA

Cette société créée en 1998 au capital de 20 000 bolivars fuerte dont le siège se situe à Caracas est une filiale à 100 % de notre Groupe. Cette filiale n'ayant pas d'activité demeure en sommeil.

CIS DOMINICANA

Cette société, dont le siège se situe à Santo Domingo en République Dominicaine, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 100 000 pesos, a été créée en 2013 afin de pouvoir répondre à l'appel d'offre du groupe minier BARRICK GOLD.

Nous avons enregistré une baisse d'activité mais nos résultats restent satisfaisants dans ce pays dont les réserves sont essentiellement minières.

E. NOUVELLES FILIALES ACQUISES OU CREEES EN 2016

CIS MEA

Notre première filiale aux Emirats Arabes Unis ne permettant pas l'exercice direct d'activités autres que le consulting, une nouvelle société, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 50 000 dirhams, a été créée à Dubaï afin de participer aux développements attendus dans le Golfe Persique.

Nous n'avons pas encore eu d'activité au cours de cet exercice.

TSC

Cette société, détenue à 70% par notre Groupe, au capital de 1 961 012 francs congolais, a été enregistrée en 2016 à Lubumbashi en République Démocratique du Congo afin de continuer d'opérer, suite à l'arrêt d'activité de Top Service, dans la région du Katanga, l'un des bassins miniers les plus riches d'Afrique.

Ce premier exercice s'avère encourageant tant en terme de chiffre d'affaires que de résultats.

CIS KOWEÏT

Cette société, dont le siège se situe à Koweït City, filiale à 94% de notre Groupe, au capital de 10 000 koweïtis dinars, a été créée en 2016 afin de participer aux développements importants attendus dans cette zone du Moyen Orient.

Notre démarrage sur des activités de cuisines centrales a été un échec et le Groupe se recentre désormais sur les appels d'offres relatifs aux grands projets d'infrastructures et pétroliers de ce pays.

F. FILIALES DISSOUTES, ABSORBEES OU CEDEES EN 2016

Néant.

VI. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

Les informations se rapportant à ce paragraphe sont détaillées dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale joint au présent rapport annuel.

LES MESURES PRISES EN MATIERE D'ECONOMIE CIRCULAIRE

Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets et les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont détaillées dans le rapport RSE, inclus dans le présent Rapport Annuel.

En outre, les conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit sont également détaillées dans ce rapport RSE.

VII. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires majoritaires.

Au 31 décembre 2016, le capital est composé de 8 041 040 actions, représentant un nombre total de droits de vote de 13 411 189, qui sont tous exerçables.

Au cours de l'exercice, la répartition du capital entre les principaux actionnaires n'a pas connu d'évolution majeure.

La part du flottant reste également stable.

Actionnaire	Nombre de Titres		Droits de Vote	
Mr Régis ARNOUX	2 620 109	32,6%	5 240 218	39,1%
Société FINRA (R. ARNOUX Président et associé majoritaire)	1 206 840	15,0%	2 406 430	17,9%
Mme Solange ALOYAN	587 244	7,3%	1 174 488	8,8%
Autres actionnaires individuels inscrits au nominatif	1 115 939	13,9%	2 132 907	15,9%
Actions auto-détenues* et compte de liquidités	67 531	0,8%	13 769	0,1%
Public (au porteur)	2 443 377	30,4%	2 443 377	18,2%
TOTAL	8 041 040	100,0%	13 411 189	100,0%

* Actions sans droit de vote : % en capital et droits de vote théoriques. Tous les autres % ci-dessus s'entendent en capital et droits de vote réels.

Le 15 mars 2017, la société FINRA a racheté l'intégralité des titres détenus par RANG Investment, soit 80.410 actions, représentant moins de 1% du nombre total de titres de capital et des droits de vote de la Société et donc en dessous du seuil de l'article 234-5 du Règlement général de l'AMF.

A la connaissance de CIS, les franchissements à la baisse et à la hausse du seuil légal de 5% ont fait l'objet des déclarations requises.

Durant l'exercice 2016 et jusqu'à la date du présent rapport, les mouvements déclarés sur l'action de la Société sont les suivants :

Par courrier daté du 29.09.2016, la société Lazard Frères Gestion SAS, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 29.09.2016, le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la Société, et détenir, pour le compte desdits fonds, 403 075 actions de la Société représentant 5,013 % du capital de la Société.

A la connaissance de CIS, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

VIII. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

La Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 (codifiée sous l'article [L.441-6-1 al.1 du Code de commerce](#)) a prévu, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes devront publier des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients.

Nous vous rappelons que l'activité de notre Société se déroule intégralement à l'étranger et que de ce fait, la quasi intégralité de nos fournisseurs est hors du champ d'application de cette loi.

Cependant, conformément au décret 2008-1492 du 30 décembre 2008, qui fixe les modalités d'application de ces dispositions, nous vous indiquons les renseignements ci-après.

	2016	2015
Délais de rotation des Stocks	44 jours	38 jours
Crédit moyen Clients	79 jours	67 jours
Crédit moyen Fournisseurs	89 jours	84 jours

IX. OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES TITRES

Programme de rachat d'actions

Nous vous rappelons qu'en dernier lieu votre Assemblée Générale dans sa délibération du 6 juin 2016 et selon les termes et conditions contenus dans la résolution correspondante, a autorisé le Conseil d'Administration et lui a conféré tous pouvoirs à l'effet de permettre à la Société d'acquérir ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L.225-209 à L.225-214 du Code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, autorisation pouvant être utilisée en vue de :

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées.

Cette autorisation a une durée de validité de dix-huit mois qui expirera le 5 décembre 2017.

Nous vous demandons de bien vouloir réitérer cette autorisation pour une nouvelle période de validité de dix-huit mois, étant précisé que nous vous proposons de fixer les limites de cette autorisation comme suit : les opérations effectuées à ce titre seraient réalisées à un prix maximum d'achat de Trente-Cinq (35) euros et le nombre maximum d'actions pouvant être achetées en vertu de ladite autorisation ne pourra, à aucun moment, excéder 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions.

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par votre Assemblée Générale, le Conseil a, au cours de l'exercice 2016, procédé à des achats et ventes de titres en vue de réguler les cours de l'action de la Société.

Au 31 décembre 2016, la Société disposait en actions propres de 67 531 titres contre 32 747 au 31 décembre 2015.

Contrat de liquidité

CIS a conclu le 17 novembre 2006 avec la société de bourse Gilbert Dupont SNC, groupe Crédit du Nord, un contrat dans lequel Gilbert Dupont SNC est mandaté pour intervenir sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions de CIS. Gilbert Dupont SNC exerce un mandat

d'animation de marché en pleine indépendance. Le contrat conclu avec Gilbert Dupont SNC est conforme à la charte de l'AFEI (Association française des établissements d'investissement), reconnue par l'AMF.

Le bilan annuel du contrat de liquidité a été publié le 3 janvier 2017 sur le site Internet de CIS tel que résumé ci-après :

- nombre d'actions : 13 769
- solde en espèces du compte de liquidité : 313 277 €.

X. AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat net de l'exercice, soit la somme de (5.435.240,30) euros au compte « Autres Réserves ».

Nous vous proposons de distribuer un dividende d'un montant total de 482.462,40 euros par le prélèvement de cette somme sur le compte « Autres Réserves ».

Vous rappelant que le nombre d'actions est de 8 041 040, si vous approuvez cette affectation, le dividende brut global sera donc de 0,06 euro par action.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement proportionnel de 40% bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France (CGI art. 158-3-2° à 4°).

XI. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que le dividende distribué au titre des trois exercices précédents est celui mentionné dans le tableau ci-dessous.

	2013	2014	2015
<i>Nombre d'actions rémunérées</i>	8 041 040	8 041 040	8 041 040
<i>Dividende net par action</i>	0,13 €	0,18 €	0,12 €
<i>Valeur de l'action à la dernière séance boursière suivant la clôture de l'exercice</i>	23,19 €	18,56 €	16,00 €

XII. DEPENSES NON DEDUCTIBLES DU RESULTAT FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que le montant des charges non déductibles fiscalement, hormis l'impôt sur les sociétés, s'est élevé au titre de l'exercice écoulé à 27 608 euros, dont 18 365 euros de charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 du CGI.

XIII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations relatives aux mandataires sociaux sont détaillées dans le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le Contrôle Interne inclus dans le présent rapport annuel.

Les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux sont détaillées dans le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le Contrôle Interne et dans le rapport sur les rémunérations des mandataires sociaux inclus dans le présent rapport annuel.

XIV. ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2016 : 210 260 titres représentant 2,6 % du capital social.

Aucun de ces titres ne faisait l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE), ni aucun plan de souscription d'actions de la Société n'est en vigueur à ce jour.

Les actionnaires n'ayant pas été consultés relativement à une augmentation de capital réservée aux salariés depuis trois ans, il y a lieu, en application des dispositions de l'article [L.225-129-6 du Code de commerce](#), de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à cet effet. Ce point sera porté à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2017 (16^{ème} résolution).

XV. JETONS DE PRESENCE

En application des dispositions statutaires et légales, l'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle.

En 2016, le montant des jetons de présence qui a été versé aux administrateurs, s'est élevé à 15 000 € chacun, soit un total de 180 000 €.

XVI. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Les informations relatives aux parties liées sont détaillées à la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2016.

XVII. AUTORISATION D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL

Il n'y a aucune autorisation d'augmentation de capital en cours.

XVIII. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2017, nous vous proposerons de déléguer toute compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer des actions de la Société, à hauteur maximum de 3% du capital, par voie de rachat d'actions existantes ou d'émission d'actions nouvelles, au profit du Directeur Général Délégué selon les modalités détaillées dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire et dans le texte des projets de résolutions.

XIX. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a entrepris aucune action de recherche et développement de nature à lui permettre de bénéficier des avantages fiscaux et financiers susceptibles d'être octroyés dans certains cas par les pouvoirs publics.

Aucune dépense de cette nature n'a été portée à l'actif de notre bilan.

XX. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de CIS visés à l'article L.225-100-3 du Code de commerce sont exposés ci-après :

- Structure du capital social de CIS : le capital social est détaillé au chapitre VII ci-dessus. A ce titre, nous vous rappelons que le fondateur et Président de CIS, Monsieur Arnoux, détient directement et indirectement au travers de la société FINRA dont il est associé majoritaire, 47,6% des actions et 57,0% des droits de vote.
- Les statuts de CIS, dans son article 13.2 stipule l'existence d'un droit de vote double.
- Il existe un accord entre certains actionnaires de référence entraînant une restriction en cas de cession d'actions.

XXI. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de CIS qui s'est tenu le 6 juin 2016 a décidé de :

- renouveler le mandat de la société SYREC, Co-Commissaire aux Comptes Titulaire,
- renouveler le mandat de la société A.E.C.C. Gilbert Caulet, Co-Commissaire aux Comptes Suppléant,
- nommer :
 - la société PKF AUDIT CONSEIL aux fonctions de Co-Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement de la société GRANT THORNTON,
 - la société FIPROVEX aux fonctions de Co-Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement de la société A.M.O. Finance,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

XXII. FONDATION D'ENTREPRISE

Conformément à la décision prise par votre assemblée générale du 12 juin 2007, notre Société a mis en place une fondation d'entreprise dont la création officielle résulte d'un arrêté du Préfet des Bouches du Rhône en date du 11 février 2008.

Nous vous rappelons que l'objectif de cette Fondation est de sélectionner un ou plusieurs candidats (tes) venant de milieux difficiles souhaitant poursuivre une formation secondaire et/ou universitaire et ayant un projet professionnel défini, afin de les accompagner non seulement sur le plan financier, mais également en leur apportant toute aide et assistance pendant tout le déroulement de leurs études.

Notre Fondation dont le budget s'élève à 40 000 euros par an, a assisté et suivi 15 candidates et candidats au cours de l'exercice 2016.

Les projets de résolutions que nous avons élaborés ont trait aux diverses questions abordées ci-dessus, de même qu'au quitus des membres du Conseil d'Administration et aux conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que sur les conventions de la nature de celles visées à l'article L.225-42 al.3 du Code de commerce.

Nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions ainsi soumises à votre vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport sur la Responsabilité Sociétale

NOS ENGAGEMENTS,

Nourrir, loger, servir et assurer le bien-être de plusieurs milliers de personnes réunies au bout du monde le temps d'un grand chantier c'est le métier de Catering International & Services.

Notre capacité à assurer la **gestion de bases-vie aux quatre coins du globe**, le **professionnalisme de nos équipes** et la **qualité de nos prestations**, sont aujourd'hui de notoriété.

Afin de maintenir et d'**améliorer l'efficacité** de nos prestations, j'ai engagé CIS dans une **démarche qualité** pour laquelle nous avons obtenu la certification ISO 9001 en février 2004, qui a été renouvelée chaque année.

Tous les **moyens et les ressources nécessaires** sont mis en œuvre pour cette démarche qui vise à :

- Consolider la **position de CIS** pour les appels d'offres majeurs et faciliter son accès à de **nouveaux marchés**,
- Améliorer l'**efficacité de notre organisation et de nos méthodes de travail**,
- Renforcer les **interfaces** entre le siège et les sites,
- Pérenniser la qualité de nos prestations et répondre aux attentes croissantes de nos clients, notamment en matière de **QHSE**,
- Promouvoir et respecter les valeurs fondamentales dans le domaine des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Les objectifs qualité sont revus, mesurés et analysés chaque année.

Dans ce contexte et parce que la **satisfaction de nos clients et consommateurs** est notre préoccupation première, je demande à **chaque collaborateur**, y compris sur les sites d'opérations de continuer à **s'impliquer dans ce projet collectif et global**, avec le Responsable Qualité.

"Nos valeurs : l'esprit d'équipe dans le respect des autres"

Régis ARNOUX
Président Directeur Général

NOS RESPONSABILITES,

Depuis son origine, le Groupe CIS cherche à se développer de manière durable en favorisant les populations et l'économie locale des pays dans lesquels il opère. Par sa position comme l'un des leaders mondiaux de la gestion de bases-vie, dont le cœur de métier reste l'hôtellerie et la restauration, CIS a une responsabilité grandissante vis-à-vis de ses clients, consommateurs, collaborateurs, fournisseurs et citoyens.

Notre métier a connu de grands changements ces dernières années et CIS a décidé de s'engager dans des pratiques toujours plus responsables, prévoyantes et volontaires. CIS a développé une démarche globale construite sur les 3 piliers du développement durable déclinés en 10 axes :

Responsabilité et performance économique

- Satisfaire nos clients et consommateurs
- Garantir l'efficacité de nos processus pour assurer une rentabilité à nos actionnaires
- Participer à la croissance économique locale durable
- Communiquer sur le développement durable

Responsabilité et performance environnementale

- Eviter et réduire les impacts environnementaux de nos produits et services
- Limiter nos émissions de Gaz à Effets de Serre

Responsabilité et performance sociale et sociétale

- Assurer la sécurité de nos collaborateurs
- Suivre et anticiper la réglementation des ressources humaines
- Développer l'éthique dans la conduite des affaires et des relations avec les tiers
- Renforcer les contacts avec nos parties prenantes



En 2004 CIS a intégré dans son système de management une Charte Ethique qui énonce et reflète les valeurs et les règles d'éthique, morales et déontologiques dans lesquelles doit être menée la conduite de nos affaires et nos relations avec les tiers, (clients, fournisseurs, partenaires, pouvoirs publics, actionnaires,...).

En effet, nos actes doivent se conformer à des règles d'intégrité, d'impartialité et d'ouverture, ceci afin de conserver et d'accroître la confiance de nos actionnaires, partenaires, clients et fournisseurs, et préserver notre réussite.

Nos engagements consistent en particulier à prévenir le blanchiment d'argent, à lutter contre la corruption, à respecter les règles de la libre concurrence, de la confidentialité, à éviter les situations de conflits d'intérêts, à se conformer scrupuleusement à l'ensemble des législations qui nous sont applicables, à agir pour l'environnement et le développement durable. Dans la continuité de cette logique, CIS est membre du pacte mondial de l'ONU depuis 2005 et publie régulièrement ses « Communication on Progress ».

En outre, CIS s'engage au quotidien pour la diversité, l'égalité des chances, la protection de la santé et de la sécurité. Ces valeurs sont partagées par tous les collaborateurs et dirigeants de CIS.

La Charte Ethique s'applique à tous les dirigeants et collaborateurs du Groupe CIS.

NOTE METHODOLOGIQUE

Les informations présentées ci-dessous sont communiquées conformément au décret n°2012-557 du 24 avril 2012, concernant l'application de l'article 225 du Grenelle II. Le décret n°2016-1138 du 19 août 2016 est venu compléter les exigences de reporting en introduisant la notion d'économie circulaire. Les indicateurs sont présentés pour l'ensemble du Groupe (la Société CIS France ainsi que l'ensemble de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle), calculés par consolidation des données collectées dans les pays où CIS est présent, formant une cohérence entre le reporting social, l'impact du Groupe sur l'environnement et le reporting financier. Des informations complémentaires sur nos engagements et notre politique de développement durable sont disponibles sur le site internet du Groupe CIS www.cis-catering.com.

Périmètre du reporting

Certains indicateurs sont présentés dans ce rapport sur un périmètre restreint (Siège, ou Siège et expatriés) compte tenu de la pertinence ou de la disponibilité de ces informations. Cette restriction de périmètre est précisée dans le corps du rapport pour chaque indicateur concerné.

En 2013 le département QHSE&DD (*Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement et Développement Durable*) a mis en place le projet « Data RSE ». Ce projet, matérialisé par la création d'une matrice de *reporting* environnemental, a permis une remontée partielle des informations. En effet, de nombreux sites d'opération nous ont confirmé leur stricte impossibilité d'évaluer ou d'obtenir une information fiable permettant de quantifier :

- La consommation en eau, énergies, carburant,
- Les déchets produits et recyclés,
- Les émissions de gaz à effet de serre

...tous ces approvisionnements et recyclages étant gérés par nos clients, qui ne disposent eux-mêmes que d'une information consolidée pour le site sans possibilité de fournir des informations chiffrées détaillées pour chacun de leurs nombreux sous-traitants, dont nous faisons partie.

Période de reporting

Le reporting couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Les données comparables sont relatives à la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Thématiques non pertinentes au regard de l'activité de CIS

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité, l'utilisation des sols et l'adaptation aux conséquences du changement climatique, les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions sont considérées comme non pertinentes compte tenu de notre activité.

Le Groupe CIS n'a pas engagé de dépenses en 2016 (comme en 2015) pour la prévention des risques environnementaux et des pollutions, dans la mesure où ce n'était pas nécessaire, la propriété des installations et les décisions environnementales revenant à nos clients. Il n'y a pas, au 31 décembre 2016, de provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.

Thématiques absentes car non disponibles

Le bilan des accords collectifs et le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail ne sont pas communiqués dans ce rapport en l'absence d'information consolidable.

REFERENTIEL

Les informations présentées ci-dessous sont établies conformément au « Référentiel de reporting RSE 2016 » établi par le Groupe CIS et disponible au siège de la Société sur simple demande.

La dynamique sociale du Groupe CIS

NOS EQUIPES

L'effectif moyen du Groupe au 31 décembre 2016 est de 11 328 collaborateurs, inférieur de 5% à celui enregistré au 31 décembre 2015. Les femmes représentent 20% des effectifs (Siège et expatriés, 17% en 2015). Le déséquilibre significatif de la proportion entre hommes et femmes au sein du Groupe est la conséquence directe de notre activité de catering en milieu extrême et de notre présence dans certains pays où les règles religieuses interdisent le travail des femmes, la sécurité de nos équipes dans les pays d'opération restant notre priorité.

Les équipes CIS : une forte présence à l'étranger

Effectif moyen	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	12 mois	%	12 mois	%
Asie/Océanie	822	7	758	6
Afrique	6 822	60	7 379	62
CEI	1 961	17	1 773	15
Amérique du Sud	1 515	14	1 787	15
Expatriés	160	2	214	2
Siège social	48	0	49	0
TOTAL	11 328	100	11 960	100

L'effectif présenté correspond aux CDI, CDD ou équivalent locaux. L'évolution des effectifs Siège et expatriés (208 personnes en 2016) a généré 10 embauches et 65 départs (dont 12 licenciements) au cours de l'année 2016.

Répartition par âge des effectifs Siège et expatriés (en %)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Moins de 25 ans	0	0
25-29 ans	5	4
30-34 ans	16	16
35-39 ans	11	21
40-44 ans	13	10
45-49 ans	15	19
50-54 ans	18	11
55-59 ans	12	13
60 ans et plus	10	6
	100	100
AGE MOYEN	46 ans	45 ans

L'organisation du travail

La durée légale du travail des collaborateurs au Siège du Groupe est de 39 heures par semaine. L'absentéisme ressort à 0,9% en 2016 (0,7% en 2015); cet indicateur est calculé en jours ouvrés d'absence pour maladie ou non justifiée par salarié et par an).

Le temps de travail des employés locaux dans les pays d'opération est fixé dans le respect des réglementations locales.

Les rythmes de rotation des agents expatriés sont majoritairement dépendants des contrats clients.

Les expatriés, selon leur contrat et leur pays d'opération, respectent un rythme de rotation exprimé en semaines ou en mois définissant la durée de leur intervention continue sur site et la durée de leur retour au domicile (par exemple « 8/3 » correspondent à 8 semaines de mobilisation pour 3 semaines à domicile).

L'organisation du dialogue social

Compte tenu de ses effectifs, la Société CIS France a instauré un dialogue de qualité avec les délégués du personnel, qui peuvent notamment être consultés sur les thèmes de la santé et de la sécurité au travail.

LA VALORISATION DE NOS TALENTS

La formation de nos collaborateurs : développer les compétences pour une amélioration constante de notre qualité de service et favoriser l'épanouissement professionnel de notre personnel.

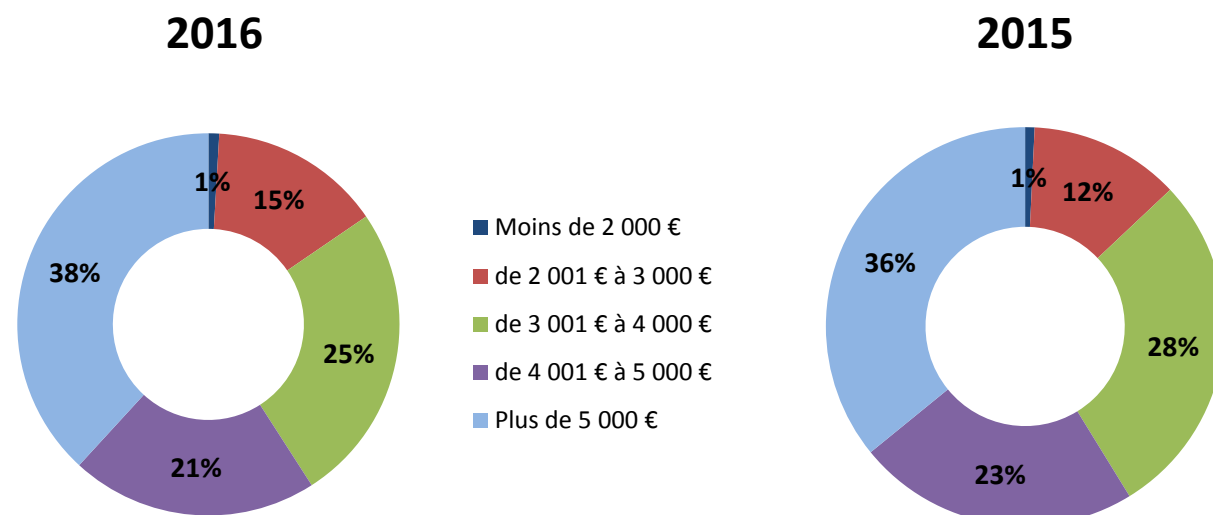
La formation proposée aux équipes regroupe :

- Formation qualité
- Formation sécurité
- Formation technique-métier
- Formation aux techniques de management
- Formation informatique

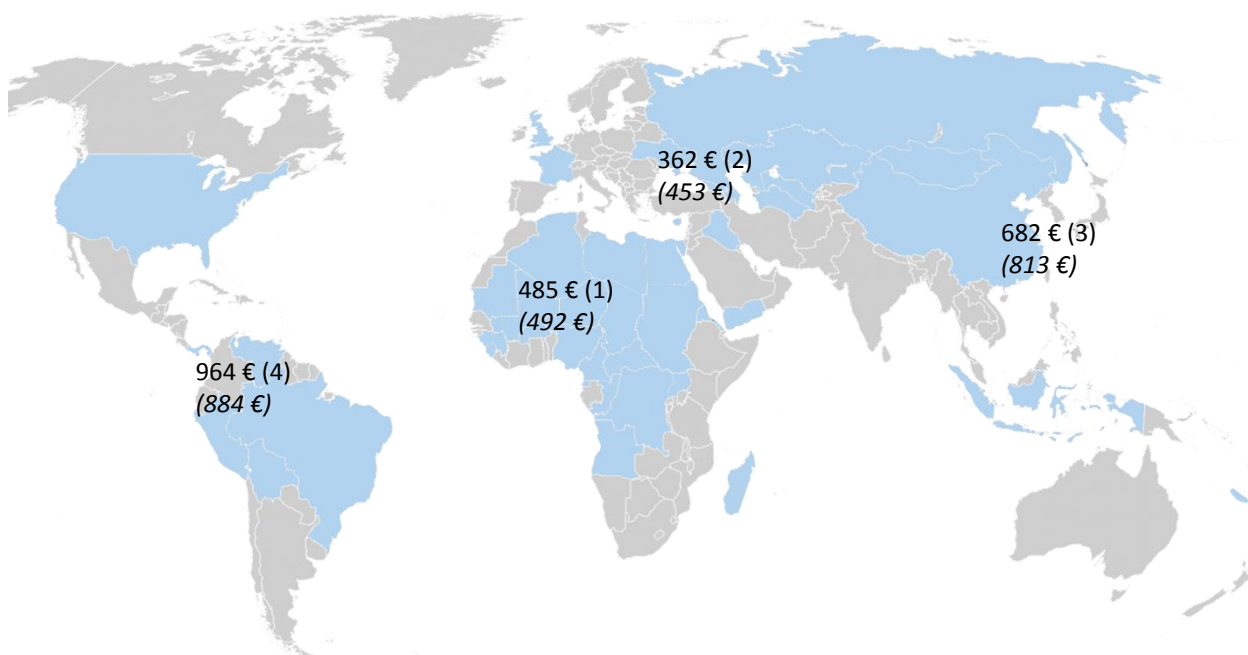
Les formations externes et internes suivies par les collaborateurs ont représenté 27 332 heures en 2016, soit 10% de moins qu'en 2015, représentant des dépenses respectives de 116 K€ en 2016 et 143 K€ en 2015. Tous les collaborateurs, quelles que soient leurs responsabilités, se voient offrir un plan de formation adapté à leurs compétences et permettant, selon leurs souhaits, de se préparer à une reconversion, une mobilité internationale ou une progression de carrière. Tous ont bénéficié de formations en 2016.

Evolution de la rémunération

Les graphiques ci-dessous présentent le pourcentage des effectifs Siège et Expatriés en CDI et à temps complet selon leur rémunération brute mensuelle :



Les salaires moyens mensuels (charges incluses) des employés locaux par zone géographique sont les suivants en 2016 (et 2015) :



(1)	ALGERIE - BURKINA FASO - CONGO (RDC) - CONGO (BRAZZAVILLE) - GUINEE CONAKRY - MALI - MAURITANIE - MOZAMBIQUE - NIGER - SOMALIE - TCHAD
(2)	ARABIE SAOUDITE - EGYPTE - EMIRATS ARABES UNIS - ERYTHREE - KOWEIT - MONGOLIE - NOUVELLE-CALEDONIE - TURQUIE - YEMEN
(3)	KAZAKHSTAN - RUSSIE - TURKMENISTAN
(4)	BOLIVIE - BRESIL - REPUBLIQUE DOMINICAINE - PEROU

LA SECURITE DE NOS EQUIPES : NOTRE PRIORITE

Les méthodes de management du Groupe CIS s'inscrivent dans le respect des référentiels ISO et OHSAS, et cela même pour les filiales n'ayant pas entrepris de démarche de certification. Le respect de ces référentiels par tous les collaborateurs du Groupe est renforcé par son inscription dans la Charte Ethique.

Les accidents du travail font l'objet d'une analyse systématique, afin d'en déterminer les causes et d'y remédier, par la sécurisation d'un lieu, la formation et l'information des équipes, la mise en place d'actions de prévention...

En 2016, 32 accidents ont provoqué un arrêt de travail contre 27 en 2015 (aucun accident au Siège en 2016 et 2015), soit un taux de fréquence de 0,52 en 2016 (taux de gravité de 0,006) et 0,76 en 2015 (gravité de 0,007). Le taux de fréquence est calculé par million d'heures travaillées, la gravité est évaluée en jours calendaires d'arrêt par millier d'heures travaillées. Les accidents du travail recensés concernent majoritairement des coupures et brûlures (41%) compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, et ne constituent ni rechutes ni accidents du trajet.

Le taux de fréquence des accidents de la route, calculé en accidents pour 1 million de km parcouru, s'élève à 0,17 en 2016 contre 0,43 en 2015.

Au Siège du Groupe, aucune maladie professionnelle n'a été recensée en 2016.

Soyons acteurs de notre sécurité

Depuis 2013, CIS Tchad forme de manière interactive ses salariés à la sécurité au travail. Composée de 2 ou 3 « comédiens » volontaires et à l'aise pour prendre la parole en publique, l'équipe se rencontre avec le département HSE chaque semaine afin de décider conjointement le thème du sketch et définir le message à faire passer. Afin de conserver l'attention de l'auditoire, le sketch se veut court (5 min max), comique et parlé dans la langue locale. Qu'il s'agisse d'une mise en situation du travail quotidien ou d'une simulation d'accident, le message simple mais toujours pertinent est mieux assimilé par les employés mais aussi nos clients, qui apprécient à la fois l'initiative et les résultats obtenus.

Des pays qui atteignent leur objectif 0 incident

En Arabie Saoudite, au Burkina Faso, au Kazakhstan, au Mali et en Russie, aucun accident même mineur n'est survenu en 2016.

NOTRE CHARTE ETHIQUE : UN CODE DE CONDUITE INTERNE

L'éthique en matière de recrutement et de promotion : égalité de traitement

Le recrutement et la promotion au sein du Groupe sont uniquement basés sur les compétences de chacun, sans discrimination liée au sexe, à l'âge, aux origines, à la condition physique. A titre d'exemple, le personnel du Siège et les expatriés représentent 23 nationalités différentes, 20% de femmes (55% au Siège du Groupe), 0% de personnes handicapées. La Charte Ethique est signée par l'ensemble du personnel entrant au sein du Groupe CIS.

Par ailleurs, la parité est respectée au sein du conseil d'administration de CIS dans le respect de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011.

De plus, l'application de la Charte exige au sein du Groupe la promotion et le strict respect des conventions de l'OIT (liberté d'association, non-discrimination, abolition du travail forcé et de l'emploi des enfants).

La loyauté des pratiques professionnelles nécessite une implication de tous les collaborateurs

La promotion de la lutte contre toute forme de corruption, et notamment la politique d'acceptation et d'offre de cadeaux dans le cadre des relations des collaborateurs du Groupe avec tout tiers intéressé (fournisseur, client, représentant de la collectivité locale, conseil...) est strictement définie par la Charte Ethique du Groupe.

Par ailleurs, la santé et la sécurité des consommateurs est garantie par le respect des référentiels ISO et OHSAS dans toutes les filiales du Groupe.

Le Groupe CIS au cœur de son environnement

Le Siège et certaines filiales du Groupe ont entrepris des démarches de certification :

Certifications prévues				
	ISO 9001	ISO 14001	OHSAS 18001	ISO 22000
2017/2018	2017/2018	Mozambique		Mauritanie
Certifications obtenues	ISO 9001	ISO 14001	OHSAS 18001	ISO 22000
	2016			Mongolie
2016	2015	Mauritanie	Mauritanie	
	2014	Mongolie	Mongolie	
	2013	Russie		Russie
	2012		Kazakhstan	
	2011	Tchad Kazakhstan	Algérie Tchad	Algérie
	2010	Nouvelle Calédonie	Nouvelle Calédonie	
	2009		Tchad	
	2008	Bolivie	Bolivie	Bolivie
	2007	Brésil		Brésil
	2005	Algérie		
2004	2004	France		

LES ACTIONS QUE NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

S'orienter vers une consommation responsable

Au Siège du Groupe, en 2016, la consommation d'eau est de 487 m³ (257m³ en 2015) ; l'électricité consommée représente 179 MWh (194 MWh en 2015), ce faible niveau de consommation n'ayant pas entraîné de réflexion sur le recours aux énergies renouvelables. Ces informations ne peuvent être obtenues pour les filiales, comme détaillé dans le paragraphe de présentation du projet « Data RSE ». Toutefois, les Directeurs Pays sont sensibilisés à la nécessité d'une utilisation raisonnée des ressources en eau, notamment dans les zones connaissant un stress hydrique.

La Liste rouge de l'UICN ('Union Internationale pour la Conservation de la Nature) suit l'état de la biodiversité dans le monde. La liste la plus récente fait état de 24 307 espèces menacées, dont 5 210 en danger critique. Les ingrédients utilisés pour réaliser nos recettes ne sont issus d'aucune espèce menacée.

L'économie circulaire : gaspillage alimentaire

Les approvisionnements en produits alimentaires des sites opérationnels sont dépendants des termes contractuels (qui fixent en général le montant minimum de stock de produits alimentaires à posséder sur le site). La consommation des matières premières est un enjeu tant de responsabilité sociétale et environnementale que de rentabilité, et la mesure de l'efficacité de leur utilisation est assurée par le suivi contrat par contrat du prix de revient journalier des denrées utilisées dans la confection des menus. Le recyclage de nos déchets et le contrôle du gaspillage sont des facteurs de protection de l'environnement non négligeables.

De la fourchette à la fourche : en Mauritanie nous avons mis en place une politique de minimisation et revalorisation des déchets. Ainsi, nous réalisons notre propre compost avec les produits organiques issus de la production et du service. Nous utilisons ce compost comme terreau dans la base-vie.

L'économie circulaire : limiter les déchets non alimentaires

5,3 tonnes de papier ont été recyclées en 2016 par le Siège (3,1 en 2015). Nous privilégions systématiquement les impressions au format PDF et les scans aux photocopies afin de limiter notre consommation de papier et protéger ainsi l'environnement. Le tri sélectif des déchets d'emballage est effectué dans toutes nos filiales.

En 2016, le département QHSE & DD a mis en place avec succès la dématérialisation de tous les contrôles HSE opérés en Mauritanie et au Congo au travers de l'utilisation de tablettes et du programme Eezytrace. La création, la saisie, le contrôle mais aussi la consultation de nos actions et tests d'hygiène et de sécurité se font directement sur la tablette, permettant d'utiliser zéro papier dans tout le processus.

Réduire l'empreinte carbone du Groupe

L'impact carbone des activités du Groupe CIS est mesurable par la valorisation carbone des voyages réalisés par les salariés Siège et expatriés. En 2016, l'impact de nos voyages sur la production de CO₂ s'élève à 992 tonnes (951 tonnes pour 2015). Nous encourageons notre personnel à limiter ses déplacements pour réduire notre empreinte environnementale, par l'utilisation notamment de la visio-conférence afin d'éviter les voyages inutiles. L'électricité consommée par le Siège représente une émission indirecte de 4,6 tonnes de CO₂ en 2016 selon les facteurs d'émission publiés par EDF (3,7 tonnes en 2015).

Les efforts du Groupe CIS en matière de QHSE et DD

Les actions de formation et d'information des salariés en matière de Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement et Développement Durable représentent 26 755 heures en 2016, soit 98% de l'offre de formation globale. En 2015, 29 757 heures de formations internes et externes avaient été dispensées aux collaborateurs CIS sur les problématiques QHSE.

NOS ENGAGEMENTS SOCIETAUX

Nutrition et équilibre alimentaire

Avec plus de 36 millions de repas servis cette année, le Groupe CIS est sensible aux effets des déséquilibres nutritionnels sur la santé. Aussi, pour participer à la lutte contre les maladies cardio-vasculaires et l'obésité, le Groupe CIS forme ses chefs à la réduction de l'utilisation de graisses saturées, de sucre et de sel dans leurs recettes : suite au lancement en 2015 de 6 campagnes de communication sur le thème de la nutrition, qui ont rencontré un franc succès, le nutritionniste Groupe a réalisé 12 campagnes, une par mois, en 2016.

Ces campagnes ont été suivies sur l'ensemble des opérations de CIS à travers le monde. Nous les avons réalisées en adéquation avec les journées mondiales du diabète, de l'alimentation, des maladies cardio-vasculaires, de l'hypertension, de l'eau et de l'activité physique. Lors de ces communications organisées depuis le Siège, nous avons demandé à nos filiales de réaliser des initiatives sur ces thématiques avec nos collaborateurs.

D'autre part, les programmes que nous avons initié il y a déjà quelques années sont constamment améliorés :

- H4U (Health for You) - Programme complet de nutrition basé sur un diagnostic initial de l'état de santé de la population du site concerné. Accompagnement personnalisé de manière à améliorer l'état de santé général des résidents et d'apporter ainsi la meilleure performance possible à nos clients.
- Go for green - Programme d'identification rapide des aliments pour guider les choix des résidents (Vert, Jaune, Rouge). Avec cette identification rapide, les convives s'orientent naturellement vers les plats les plus équilibrés. 5 pays ont désormais adopté ce programme d'identification (République Dominicaine, Mozambique, République Démocratique du Congo, Mongolie et Mauritanie).
- Go for green for better health – Identique au programme précédent, mais basé sur 4 couleurs Vert, Jaune, Bleu, Rouge de façon à affiner les choix alimentaires.
- Verde.come – Adapté aux habitudes alimentaires brésiliennes et mozambicaines, ce programme permet également d'orienter les choix des convives au travers d'un système de 4 couleurs.

Nous renforçons nos ambitions pour les années à venir, notamment au travers d'un logiciel « Menu Engineering » que nous développons en interne pour l'adapter à 100% à nos besoins professionnels, et qui bénéficie de l'expérience et des connaissances pluridisciplinaires de nos équipes locales et Siège (nutritionniste Groupe, développeur informatique, contrôleur de gestion pays, directeur pays, directeur QHSE..).

Ce logiciel aura de nombreuses fonctionnalités telles que l'établissement de fiches recettes standardisées qui incluront les données nutritionnelles de 8 464 ingrédients (*USDA database*), mais également les différentes techniques de cuisson, avertissement sur les allergènes, équilibrage des menus, préparation des achats, gestion de l'étiquetage, etc.

En 2016, nous avons élaboré une base de 300 recettes, utilisées pour développer et enrichir les programmes en place dans nos pays (Go for Green).

L'impact territorial de l'activité du Groupe CIS dans les pays d'opération

Le Groupe CIS privilégie la nationalisation des postes : les opérations sont réalisées par 98% de salariés locaux en moyenne. Les salariés bénéficient donc d'un emploi et de formations (parfois diplômantes), et les filiales engagent un transfert de compétences des expatriés vers les locaux.

Notre politique d'achat inclut l'envoi d'un questionnaire éthique aux fournisseurs avant leur sélection. Le groupe n'a pas recours à la sous-traitance.

L'engagement des sociétés du Groupe dans le développement local

Compte tenu de la répartition des activités de CIS dans le monde, il ne nous paraît pas pertinent d'engager les pays d'opérations dans un projet unique ; le Groupe CIS sensibilise ses Directeurs Pays et ses agents expatriés à la nécessité de préserver l'environnement local. De ce fait, chaque filiale s'implique dans des projets locaux de son choix, selon les spécificités régionales. Ce fonctionnement permet à chacun de nos projets locaux de remporter l'adhésion des équipes en place et de proposer ainsi des engagements pertinents et efficaces aux acteurs locaux.

A titre d'exemple, en Mongolie notre filiale offre le déjeuner quotidien à 40 enfants de l'école de Khanbogd, et y anime chaque mois un atelier de formation sur les thèmes de la sécurité et de l'environnement. Au Mozambique, nous accompagnons une école d'agriculture de Nampula ; au Burkina Faso, nous soutenons l'orphelinat de Ouagadougou, ...

Par ailleurs, le Groupe CIS adhère au pacte mondial de l'ONU depuis 2005 et publie régulièrement ses « Communication on Progress » sur la promotion et le respect des Droits de l'Homme, du Droit du Travail, de l'Environnement et de la Lutte contre la corruption.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société

Le Groupe CIS est coté sur Euronext Paris et, à ce titre, publie régulièrement des informations réglementées disponibles sur le site internet du Groupe pour toute personne intéressée par les activités de la société.

Fondation CIS

Enfin, à Marseille, le Groupe CIS a créé la Fondation d'Entreprise CIS, auquel il allouait un budget annuel de 30 K€ depuis 2008 à de jeunes adultes de la région PACA, issus de milieux difficiles, pour leur permettre d'entreprendre ou de poursuivre leurs études afin d'obtenir ensuite, dans la vie active, des emplois valorisants et correspondants à leur volonté de réussir. En 2013, le budget annuel a été augmenté de plus de 33% pour atteindre 40 K€. La fondation a accompagné 15 jeunes dans leur scolarité au cours de l'année ; 74 projets ont été suivis depuis 2008 et certains de nos boursiers ont ainsi pu être diplômés (notamment des plus grandes écoles de commerce françaises) et accéder à des CDI grâce aux formations qui ont été financées par la Fondation CIS.

Comptes Consolidés

COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES (Normes IFRS)**Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015****(en milliers d'euros)**

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	(3)	249 551	271 974
Achats consommés		(111 491)	(122 105)
Charges de personnel	(22)	(86 395)	(97 309)
Charges externes		(27 729)	(31 039)
Impôts et taxes		(8 014)	(8 984)
Dotations aux amortissements		(3 368)	(3 488)
Dotations et reprises aux provisions	(4)	(1 608)	1 596
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(3)	10 946	10 645
Autres produits opérationnels		502	1 307
Autres charges opérationnelles	(5)	(1 415)	(1 050)
RESULTAT OPERATIONNEL		10 033	10 902
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		2 653	4 177
Coût de l'endettement financier brut		(2 621)	(3 645)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(6)	32	532
RESULTAT AVANT IMPÔT		10 065	11 434
IMPÔT SOCIÉTÉ	(7)	(5 989)	(4 896)
RESULTAT NET CONSOLIDÉ		4 076	6 538
Part des intérêts non contrôlant		(1 801)	(1 394)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		2 275	5 144
Nombre d'actions		8 041 040	8 041 040
<i>Résultat par action (en euros)</i>		<i>0,28 €</i>	<i>0,64 €</i>
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>		<i>0,28 €</i>	<i>0,64 €</i>

BILANS CONSOLIDES (Normes IFRS)*Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015**(en milliers d'euros)*

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	(8)	7 200	7 950
Immobilisations corporelles nettes	(9)	9 582	9 163
Immobilisations financières nettes	(10)	425	368
Impôt différé actif		109	114
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		17 316	17 595
ACTIFS COURANTS			
Stocks	(11)	13 763	12 722
Créances clients nettes	(12)	55 629	51 639
Autres actifs courants	(13)	11 314	9 372
Impôt courant		1 175	3 417
Trésorerie et équivalents de trésorerie*		42 447	45 462
TOTAL ACTIFS COURANTS		124 328	122 612
TOTAL ACTIF		141 644	140 207

* dont Algérie 25 261 K€ au 31/12/2016 et 27 463 K€ au 31/12/2015.
 (cf Note Trésorerie & Note 14 Provisions et autres passifs à long terme)

BILANS CONSOLIDES (Normes IFRS)*Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015**(en milliers d'euros)*

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		1 595	1 602
Réserves		58 448	54 452
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 275	5 144
Intérêts non contrôlant		3 941	3 682
TOTAL CAPITAUX PROPRES		66 259	64 880
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions à long terme	(14)	1 547	1 123
Dettes financières à long terme	(15)	6 244	9 270
Impôt différé passif		0	0
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		7 791	10 393
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières à court terme	(15)	8 546	5 271
Dettes fournisseurs		35 573	36 506
Impôt courant		3 357	2 756
Autres passifs courants	(16)	20 118	20 401
TOTAL PASSIFS COURANTS		67 594	64 934
TOTAL PASSIF		141 644	140 207

TABLEAUX DE FINANCEMENT (Normes IFRS)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé	4 076	6 538
Eléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation		
Dotations aux amortissements et provisions	4 611	3 154
Plus ou moins-value sur cessions d'immobilisations	(62)	(85)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		
Incidence de la variation des stocks	(716)	(624)
Incidence de la variation des clients et comptes rattachés	(3 639)	3 304
Incidence de la variation des fournisseurs et comptes rattachés	(950)	(811)
Incidence de la variation des autres débiteurs et créditeurs	603	(4 577)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	3 923	6 899
FLUX D'INVESTISSEMENTS		
Incidence des variations de périmètre	0	(32)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 722)	(4 371)
Acquisition d'actifs financiers	0	0
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	410	178
Cession d'actifs financiers	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	(45)	(116)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(3 357)	(4 341)
FLUX DE FINANCEMENT		
Actions propres	(509)	0
Augmentation de capital	0	0
Emissions d'emprunts	0	2 477
Remboursements d'emprunts	(1 068)	(939)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	(965)	(1 447)
Dividendes payés aux actionnaires non contrôlant des sociétés intégrées	(1 161)	(1 168)
Retenues à la source payées par les filiales	0	0
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(3 703)	(1 077)
Incidence des variations de cours de devises	281	(5 958)
VARIATION DE TRESORERIE	(2 856)	(4 477)
TRESORERIE NETTE EN DEBUT D'EXERCICE	44 192	48 669
TRESORERIE NETTE EN FIN D'EXERCICE	41 336	44 192

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (Normes IFRS)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015

(en milliers d'euros à l'exception du nombre d'actions)

	Nombre d'actions	Capital	Réserves	Ecart de conversion	Résultat net	Intérêts non contrôlant	TOTAL
Capitaux propres au 31 décembre 2014	8 009 934	1 602	56 905	(2 155)	7 917	3 271	67 540
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	7 917	-	(7 917)	-	-
Distribution de dividendes	-	-	(1 447)	-	-	(1 167)	(2 614)
Réserve de conversion	-	-	285	(7 119)	-	97	(6 737)
Retenues à la source sur dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres	(1 641)	0	(76)	-	-	-	(76)
Réserve de consolidation	-	-	-	-	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	-	-	168	(26)	-	87	229
Résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2015	-	-	-	-	5 144	1 394	6 538
Capitaux propres au 31 décembre 2015	8 008 293	1 602	63 752	(9 300)	5 144	3 682	64 880
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	5 144	-	(5 144)	-	-
Distribution de dividendes	-	-	(965)	-	-	(1 161)	(2 126)
Réserve de conversion	-	-	1	318	-	(383)	(64)
Retenues à la source sur dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres	(34 784)	(7)	(502)	-	-	-	(509)
Réserve de consolidation	-	-	-	-	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	2	2
Résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2016	-	-	-	-	2 275	1 801	4 076
Capitaux propres au 31 décembre 2016	7 973 509	1 595	67 430	(8 982)	2 275	3 941	66 259

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (Normes IFRS)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
RESULTAT NET CONSOLIDE		4 076	6 538
Ecart de conversion des sociétés intégrées		155	(7 007)
Ecart actuariel sur engagement à prestations définies		-	(40)
RESULTAT GLOBAL		4 231	(509)
<i>Part du Groupe</i>		<i>2 813</i>	<i>(2 000)</i>
<i>Part des intérêts non contrôlant</i>		<i>1 418</i>	<i>1 491</i>

Annexe aux comptes consolidés

1. LE GROUPE

Les comptes consolidés annuels de CIS clos le 31.12.2016 ont été arrêtés en date du 20.04.2017 par le Conseil d'Administration.

Ces comptes consolidés ont été soumis aux principes des normes IFRS.

Les comptes consolidés sont ceux de Catering International & Services, la société mère de l'ensemble consolidé et de ses filiales.

Le Groupe exerce 100% de son activité à l'étranger.

CIS est spécialisé dans la gestion de bases-vie en milieux extrêmes, on shore et offshore.

Intégrateur de services, le Groupe a développé une gamme complète de services (facilities et utilities management) permettant d'offrir à ses clients des solutions clés en main.

Les clients du Groupe sont constitués d'opérateurs locaux ou occidentaux, souvent de grande notoriété. Ils opèrent en général à partir d'entités locales indépendantes ou de sociétés mixtes dans des activités liées au pétrole, au gaz, aux mines, à l'ingénierie, au BTP et aux forces de maintien de la paix.

Les services du Groupe accompagnent ces clients dans leurs opérations qui se situent principalement en pays émergents ou dans des zones difficiles.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

En application du règlement européen n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé européen doivent préparer, à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2005, leurs états financiers consolidés suivant les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), anciennement dénommées normes IAS (International Accounting Standards).

Les informations financières consolidées que la Société Catering International & Services S.A. publie au titre des exercices 2016 et 2015 sont donc établies en conformité avec le référentiel IFRS.

Il n'y a pas de différence entre le référentiel IFRS IASB et celui adopté par l'UE appliqué par le Groupe.

Les normes, interprétations et amendements de normes existantes suivants sont d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- Le cycle d'amélioration annuelle 2012-2014 homologué par l'Union Européenne le 15-12-2015 ;
- Le cycle d'améliorations annuelles 2010-2012 des IFRS 2, IFRS 3, IFRS 8, IFRS 13, IAS 16 et IAS 24 ;
- IAS 1 « Amendement » – « Présentation des états financiers » ;
- IAS 19 « Amendement » – « Régimes à prestations définies : contributions des membres du personnel » ;
- IAS 16 & IAS 38 « Amendements » – « Clarification sur les méthodes d'amortissement » ;
- IAS 27 « Amendement » – « Méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels » ;
- IFRS 10-IFRS 12-IAS 28 « Amendements limités » – « Exemption d'établissement de comptes consolidés » ;
- IFRS 10-IAS 28 « Amendements » – « Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le Groupe et les entités mises en équivalence » ;
- IFRS 11 « Amendement » – « Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe ».

L'application de ces dernières normes, amendements et interprétations n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Aucune norme, amendement ou interprétation n'a été publiée par l'IASB et adoptée par l'UE, mais dont l'application n'est pas obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation.

L'impact de l'application des normes IFRS 15 et IFRS 16 sur les états financiers est en cours d'analyse par le Groupe.

REGLES DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation inclut toutes les sociétés contrôlées par Catering International & Services de façon exclusive, ou dans lesquelles la Société Catering International & Services exerce une influence notable.

Toutes les filiales et participations correspondant à ces critères sont consolidées, même si elles représentent une incidence négligeable sur l'ensemble consolidé ou si leur exploitation n'est pas appelée à se poursuivre.

Méthodes de consolidation

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de la Société Catering International & Services sont consolidés par intégration globale. Le contrôle, au sens d'IFRS 10, est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les comptes des entreprises sur lesquelles la Société exerce une influence notable sont consolidés par mises en équivalence.

Il convient de noter qu'au 31 décembre 2016, aucune filiale n'entre dans cette catégorie.

METHODES D'EVALUATION

Présentation des états financiers

Dans le cadre de l'application d'IAS 1 révisé, le Groupe CIS a opté pour la présentation dans un état intitulé « état du résultat global consolidé », distinct du compte de résultat, des éléments de produits et charges qui sont comptabilisés directement en capitaux propres en application d'autres normes (écarts de conversion, variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, variations de valeur des instruments de couverture de trésorerie,...).

Conception du résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités ordinaires du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Les « Autres produits opérationnels » et les « Autres charges opérationnelles » comprennent un nombre limité de produits ou de charges détaillés en note 5 des annexes aux comptes consolidés.

Conversion des opérations et des états financiers libellés en devises

Les transactions en devises sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les dettes et créances en devises sont valorisées aux taux de change de clôture. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

Conformément à la norme IAS 29, le Groupe étudie l'évolution de l'inflation dans ses pays d'opération, et n'a pas identifié pour l'exercice 2016 d'économie hyper-inflationniste, au sens de ladite norme, qui nécessiterait un retraitement des états financiers.

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en euros selon la méthode suivante :

Les postes du bilan (hormis les capitaux propres convertis au cours historique) sont convertis en euros sur la base du cours des devises à la date de clôture de chaque exercice.

Les éléments du compte de résultats, ainsi que le résultat part du Groupe figurant en capitaux propres, sont valorisés au cours moyen annuel. L'écart entre le résultat net converti au taux moyen et le résultat net converti au taux de clôture est inscrit dans les réserves de consolidation.

Actifs courants / non courants et passifs courants / non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "actifs courants" de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie.

Tous les autres actifs sont classés en "actifs non courants".

Les passifs devant être réalisés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "passifs courants".

Tous les autres passifs sont classés en "passifs non courants".

Plan de souscription d'actions

Des plans d'options de souscription d'actions peuvent être attribués par le Groupe et dénoués en actions CIS, à des conditions de prix et de délai d'exercice propres à chaque attribution.

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites options à la date d'attribution.

Pour valoriser les options, le Groupe utilise un modèle mathématique de type binomial. La juste valeur totale ainsi déterminée est reconnue de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits. Cette dépense est constatée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des réserves consolidées. Lors de l'exercice de l'option, le montant de trésorerie reçu par le Groupe au titre du prix d'exercice est comptabilisé en trésorerie en contrepartie des réserves consolidées.

Il n'y a actuellement aucun plan de souscription d'actions en cours.

Actions auto-détenues

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe), ajusté du coût financier (net d'impôt) des instruments de dette dilutifs, par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture de l'exercice, majoré du nombre moyen d'actions qui, selon la méthode du rachat d'actions, auraient été émises si tous les instruments dilutifs émis avaient été convertis (souscriptions d'actions ou obligations convertibles).

Le nombre moyen pondéré d'action en circulation n'est pas calculé dans la mesure où les actions propres, seuls éléments de nature à diluer le résultat par action, sont en nombre trop peu significatif pour avoir d'effet sur quelque indicateur par action que ce soit.

L'effet dilutif de chaque instrument convertible est déterminé en recherchant la dilution maximale du résultat de base par action.

Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent en particulier :

- Les entités qui directement ou indirectement par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires contrôlent exclusivement ou exercent une influence notable sur le Groupe ;
- Les principaux dirigeants du Groupe.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Il est évalué net de remises et de taxes.

Le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert des principaux risques et avantages vers l'acheteur, ce qui coïncide généralement avec le transfert de propriété ou la réalisation du service.

Coûts d'emprunts

Conformément aux prescriptions de la norme IAS 23 révisée applicable depuis le 1^{er} janvier 2009, les coûts d'emprunts relatifs aux investissements en actifs corporels et incorporels se rapportant à des projets engagés postérieurement à cette date et dont la durée de construction / préparation est supérieure à 1 an sont obligatoirement inclus dans le coût de revient de ces actifs.

L'application de cette norme n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe CIS.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Tous les autres contrats sont considérés comme de la location simple.

Les actifs sous contrat de location financement sont comptabilisés comme des actifs du Groupe à leur juste valeur à la date de début du contrat ou, si elle est plus faible, à la juste valeur des paiements minimaux due au titre du contrat de location. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur est incluse dans le bilan comme un emprunt. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge d'intérêts et le remboursement de la dette, de manière à obtenir un taux constant d'intérêt sur le montant restant dû de la dette. Les charges d'intérêts sont comptabilisées en résultat financier.

Les loyers payables sur des contrats de location simple sont comptabilisés en charge au compte de résultat sur la durée du contrat. Les bénéfices reçus et attendus comme un avantage à la signature du bail de location simple sont également ventilés sur la durée du bail.

Le Groupe n'a pas de contrat de location significatif comprenant un tel avantage et n'a donc opéré aucun retraitement dans les comptes.

Immobilisations incorporelles

a- Goodwill

La prise de contrôle d'activités ou de sociétés est comptabilisée selon la méthode du « coût d'acquisition » selon les dispositions de la norme IFRS 3 révisée.

Selon cette méthode, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise qui répondent à la définition d'actifs ou passifs identifiables sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La différence entre le coût d'acquisition de l'activité ou des titres de la société acquise, et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels correspondants à la date d'acquisition est constatée à l'actif du bilan en goodwill si elle est positive, ou en résultat de l'année d'acquisition si elle est négative.

Les frais d'acquisition sont obligatoirement comptabilisés en charges et l'entreprise peut opter pour un goodwill complet ou partiel à chaque opération.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou plus fréquemment dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier. De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent remettant en cause de manière durable la substance de l'investissement initial.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les goodwills sont chacun affectés à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe. Une UGT est définie comme étant un ensemble d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe.

La valeur recouvrable de l'UGT est égale à la plus élevée de (i) sa valeur d'utilité mesurée selon la méthode des cash-flows actualisés et (ii) sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable de ses actifs, la perte de valeur est affectée en priorité au goodwill. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill a un caractère irréversible et ne peut donc être reprise.

Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés selon un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et le risque spécifique de l'actif ou de l'UGT en question.

b- Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité :

	Durée d'utilisation (en années)
Logiciels	3
Clause de non-concurrence	5

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties.

Elles font l'objet d'un test de dépréciation effectué systématiquement au moins une fois par an conformément à la norme IAS 36.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Ces durées sont principalement les suivantes :

	Durée d'utilisation (en années)
Agencements et aménagements	10
Matériel de transport	5
Matériel de bureau et informatique	3
Mobilier de bureau	5
Immobilisations situées à l'étranger	2 à 5 (suivant durée des contrats clients)

Lorsqu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable.

Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés (coût de transport inclus) selon la méthode du prix moyen pondéré. Toutefois, pour des raisons logicielles ou légales, à défaut de pouvoir utiliser un prix moyen pondéré, la méthode du premier entré premier sorti peut être utilisée, avec un impact négligeable sur la valorisation des stocks et consommations.

Par ailleurs, les valeurs retenues sont ajustées pour tenir compte des risques de péremption afférents à ces stocks.

Clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Disponibilités

Conformément à IAS 7, le poste disponibilités comprend la trésorerie immédiatement disponible ainsi que, celle bloquée sur l'Algérie du fait des restrictions actuelles sur les transferts de dividendes, et dont le montant s'élève au 31 décembre 2016 à la somme de 25 261 K€ (se référer à la note 14 – provisions et autres passifs à long terme).

La trésorerie nette comprend les disponibilités telles que décrites ci-avant, desquelles sont déduits les concours bancaires courants.

Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite, et doit faire l'objet d'une sortie de ressources probable au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture.

Impôt courant et impôt différé

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et les bases fiscales des éléments d'actif et de passif. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation et sont évalués en utilisant le taux d'imposition officiel à la date de clôture qui sera en vigueur lorsque les différences temporaires se résorberont.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux pertes fiscales reportables sont comptabilisés lorsqu'ils sont considérés comme étant recouvrables sur la période de validité, en tenant compte d'informations historiques et prévisionnelles.

Il est à noter qu'il n'y a pas de régime d'intégration fiscale au sein du Groupe.

Evaluation des risques

Les risques sont de même nature que ceux développés en partie « 6-Principaux risques et incertitudes » du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2016, ainsi que ceux mentionnés en notes 14 et 15 de la présente annexe.

3. INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En application d'IFRS 8, les secteurs opérationnels présentés sont ceux suivis par le Management et par conséquent basés sur le reporting interne du Groupe. Le Groupe réalisant la totalité de son chiffre d'affaires à l'étranger, et n'étant présent que sur une unique activité, les informations sont découpées par zone géographique comme suit (en milliers d'euros) :

		2016	2015
(1) AFRIQUE	CHIFFRE d'AFFAIRES	144 919	162 843
	ROC	6 566	8 478
(2) ASIE / OCEANIE / MOYEN ORIENT	CHIFFRE d'AFFAIRES	27 978	27 682
	ROC	2 876	4 334
(3) CEI	CHIFFRE d'AFFAIRES	24 515	27 089
	ROC	911	(233)
(4) AMERIQUE du SUD	CHIFFRE d'AFFAIRES	52 139	54 360
	ROC	593	(1 934)
CHIFFRE d'AFFAIRES		249 551	271 974
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT (ROC)		10 946	10 645
(1)	ALGERIE - BURKINA FASO - CONGO (RDC) - CONGO (BRAZZAVILLE) - GUINEE CONAKRY - MALI - MAURITANIE - MOZAMBIQUE - NIGER - SOMALIE - TCHAD		
(2)	ARABIE SAOUDITE - EGYPTTE - EMIRATS ARABES UNIS - ERYTHREE - KOWEIT - MONGOLIE - NOUVELLE-CALEDONIE - TURQUIE - YEMEN		
(3)	KAZAKHSTAN - RUSSIE - TURKMENISTAN		
(4)	BOLIVIE - BRESIL - REPUBLIQUE DOMINICAINE - PEROU		

Les méthodes comptables servant à l'établissement de l'information sectorielle sont identiques à celles utilisées par le Groupe dans ses comptes consolidés en normes IFRS. Le résultat opérationnel courant par zone géographique inclut les frais généraux de Siège répartis au prorata du chiffre d'affaires réalisé dans la zone. L'information sectorielle relative aux actifs et passifs n'a pas été jugée pertinente.

4. DOTATIONS ET REPRISES AUX PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	2016	2015
Dotation sur dépréciation des créances clients et autres créances	(1 438)	(434)
Dotation aux provisions d'exploitation	(645)	(419)
Reprise sur dépréciation des créances clients et autres créances	198	682
Reprise de provisions d'exploitation	277	1 767
Dotations et reprises aux provisions	(1 608)	1 596

5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	2016	2015
Résultat sur cessions d'immobilisations	62	85
Variations de périmètre	-	1 222
Produits Divers de Gestion Courante	-	-
Différences de règlements	-	-
Indemnités sur autres litiges	440	-
Autres produits opérationnels	502	1 307

Litige Clients	-	-
Litiges prud'homaux	-	(15)
Autres litiges	-	(19)
Destruction de Marchandises	-	-
Pénalités	(500)	(1 016)
Variations de périmètre	-	-
Dépréciation des Goodwill	(815)	-
Différences de règlements	(100)	-
Autres charges opérationnelles	(1 415)	(1 050)

6. COMPOSITION DU RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	2016	2015
Produits nets sur cession de VMP	-	5
Revenus des équivalents de trésorerie	685	220
Intérêts d'emprunts	(1 065)	(952)
Autres charges d'intérêt	(234)	(455)
Autres produits financiers	53	139
Coût de l'endettement financier net	(561)	(1 043)
Différences sur opérations de change	593	1 575
Résultat financier	32	532

Le Groupe réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires à l'étranger, et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours des devises.

Les procédures mises en place à ce titre ont pour objectif de limiter les expositions les plus probables, liées principalement aux flux monétaires issus de l'activité réalisée en devises étrangères.

Afin de limiter les risques de fluctuation des devises, les dépenses et recettes sont majoritairement libellées dans la monnaie du pays d'opération, maintenant ainsi un certain équilibre.

Tous les coûts d'emprunts sont comptabilisés en résultat sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

7. IMPOTS SUR LES SOCIETES

- Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et les bases fiscales des éléments d'actif et de passif. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation et sont évalués en utilisant le taux d'imposition officiel à la date de clôture qui sera en vigueur lorsque les différences temporaires se résorberont.
- Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux pertes fiscales reportables sont comptabilisés lorsqu'ils sont considérés comme étant recouvrables sur la période de validité, en tenant compte d'informations historiques et prévisionnelles.
- Il est à noter qu'il n'y a pas de régime d'intégration fiscale au sein du Groupe.
- Les déficits fiscaux des filiales étrangères ne font pas l'objet d'impôts différés actifs.

L'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultats s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	2016	2015
Résultat avant impôt	10 065	11 434
Impôt au taux national de 33 ^{1/3} %	(3 355)	(3 811)
Effet des dépenses fiscalement non déductibles	(31)	(39)
Effet du taux d'impôt et bases fiscales des pays d'opération	(2 603)	(1 046)
Produits (charges) d'impôts sur les sociétés	(5 989)	(4 896)

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2015	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Ecart de conversion	Variations de périmètre	31/12/2016
Logiciels	991	225	-	40	-	1 256
Ecart d'acquisition / Goodwill	7 389	-	-	26	-	7 415
Clauses de non-concurrence	2 300	-	-	-	-	2 300
Autres immobilisations incorporelles	517	-	-	-	-	517
Immobilisations incorporelles brutes	11 197	225	-	66	-	11 488
Amortissement des logiciels	(666)	(163)	-	(25)	-	(854)
Amortissement des clauses de non-concurrence	(2 300)	-	-	-	-	(2 300)
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	(281)	(39)	-	-	-	(320)
Dépréciation Ecart d'acquisition / Goodwill	-	(814)	-	-	-	(814)
Amortissements et dépréciations	(3 247)	(1 016)	-	(25)	-	(4 288)
Immobilisations incorporelles nettes	7 950					7 200

CIS retient comme unité génératrice de trésorerie le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne, correspondant au plus petit ensemble d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe. Dans ce sens, le Groupe CIS a retenu comme UGT le niveau pays.

Le goodwill est constitué par l'écart d'acquisition de la société algérienne CIEPTAL en 2006 et l'écart d'acquisition de la société congolaise Top Service en 2014.

Le goodwill de Top Service est un goodwill partiel pour lequel le Groupe CIS n'a pas reconnu d'éléments significatifs relatifs à son allocation.

Ce goodwill fait chaque année l'objet d'un test de dépréciation réalisé sur la base des valeurs séparées de ces deux UGT.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées dans le cadre de la détermination de ces valeurs d'utilité :

	2016	2015
Taux d'actualisation (WACC)	6,5%	De 6,5% à 8,5%
<i>Dont prime de risque pays</i>	8,0%	8,0%
Taux de croissance à long terme	3%	3%
Budget prévisionnel	3 ans	3 ans

Par ailleurs, afin de se prémunir de tout risque lié à cette évaluation, une analyse de la sensibilité de l'évaluation est réalisée selon les paramètres suivants :

- -2 points de taux de croissance du CA
- -1 point de taux de marge opérationnelle
- -2 points de croissance à long terme des flux de trésorerie.

Cette analyse n'a pas mis en évidence de valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable de l'UGT.

Suite à des jugements rendus à l'encontre de notre partenaire, qui ont eu pour conséquence l'arrêt de l'activité de Top Service au 1^{er} semestre 2016, nous avons décidé de déprécier ce goodwill dans sa totalité. Cette dépréciation a un impact de 814 K€ sur les comptes au 31 décembre 2016.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2015	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Ecart de conversion	Variations de périmètre et autres variations	31/12/2016
Constructions et bases-vie	3 212	352	(62)	112	2 258	5 872
Installations techniques, matériel et outillage industriel	7 457	1 503	(347)	817		9 430
Installations générales, agencements et aménagements divers	3 135	511	(267)	55		3 434
Matériel de transport	6 017	934	(890)	(183)		5 878
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 527	326	(142)	57	0	1 768
Immobilisations en cours	2 347	10		(89)	(2 258)	10
Immobilisations corporelles brutes	23 695	3 636	(1 708)	769	0	26 392
Amortissement des constructions et bases-vie	(2 181)	(356)	62	(16)		(2 491)
Amortissement des installations techniques, matériel et outillage industriel	(4 940)	(1 269)	311	(509)	(1)	(6 408)
Amortissement des installations générales, agencements et aménagements divers	(2 321)	(301)	161	(18)	0	(2 479)
Amortissement du matériel de transport	(3 861)	(1 055)	692	124		(4 100)
Amortissement du matériel de bureau et informatique, mobilier	(1 229)	(185)	134	(53)	1	(1 332)
Amortissements et dépréciations	(14 532)	(3 166)	1 360	(472)	0	(16 810)
Immobilisations corporelles nettes	9 163					9 582

10. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31/12/2016
Dépôts et cautionnements	360	212	(161)	11	422
Prêts et autres immobilisations financières	8	4	(8)	(1)	3
Immobilisations financières nettes	368	216	(169)	10	425

11. STOCKS

Les stocks sont principalement constitués de vivres et s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	31/12/2016	31/12/2015
Stocks de marchandises	13 763	12 796
Provisions pour dépréciation	-	(74)
Stocks nets	13 763	12 722

12. CREANCES CLIENTS

Les créances clients s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes clients	57 614	52 392
Provisions clients douteux	(1 985)	(753)
Créances clients nettes	55 629	51 639

13. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se décomposent comme suit (en milliers d'euros) :

	31/12/2016	31/12/2015
Avances et acomptes versés sur commandes	1 263	1 361
Autres créances	8 193	6 672
Provisions créances douteuses	-	(92)
Charges constatées d'avance	1 858	1 431
Autres actifs courants	11 314	9 372

14. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Les provisions et autres passifs à long terme s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	31/12/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	31/12/2016
Litiges prud'homaux	377	160	(95)	(14)	-	428
Autres litiges Filiales	406	485	(41)	(53)	(5)	792
Provision retraite	340	-	-	(13)	-	327
Provisions et autres passifs à long terme	1 123	645	(136)	(80)	(5)	1 547

Un contentieux a opposé la société algérienne CNA à la Banque d'Algérie concernant le transfert des dividendes. La Cour Suprême d'Alger s'est prononcée à deux reprises en faveur de CNA, et la Cour d'Appel, dans son arrêt du 09/11/2016, a confirmé de façon définitive la décision de la Cour Suprême.

La société CIS et ses conseils, considérant que la société CNA avait parfaitement respecté ses obligations vis-à-vis de la législation locale, et estimé n'avoir commis aucune infraction, n'avait pas constaté de provision relative à ce litige.

15. DETTES FINANCIERES A COURT ET LONG TERME

Les dettes financières à long terme représentent les emprunts contractés en France et au Brésil pour le financement d'achat de containers et de divers équipements nécessaires pour opérer les nouveaux contrats signés avec le groupe PETROBRAS et également financer le BFR de notre filiale brésilienne.

L'acquisition des 70% de la société TOP SERVICE en RDC a également été financée grâce à un emprunt bancaire.

Banque	VNC en K€ au 31/12/2015	VNC en K€ au 31/12/2016	Nominal en K€	Taux	Echéance < 1 an	Echéance >2 et < 5 ans	Echéance > 5 ans
BNP (France)	2 300	2 300	2 300	2,82%	-	2 300	-
Société Générale (France)	4 500	3 750	6 000	2,30%	750	3 000	-
Société Générale (France)	1 321	1 133	1 510	1,95%	189	944	-
Santander (Brésil)	696	874	874	16,90%	874	-	-
Santander (Brésil)	2 088	2 624	2 624	16,90%	2 624	-	-
Santander (Brésil)	464	583	583	16,90%	583	-	-
Itau (Brésil)	580	-	-	17,01%	-	-	-
Itau (Brésil)	812	-	-	17,01%	-	-	-
BNP (Brésil)	-	1 749	1 749	16,41%	1 749	-	-
Emprunts bancaires	12 761	13 013			6 769	6 244	-
Découverts bancaires	1 270	1 110			1 110	-	-
Comptes courants	510	667			667	-	-
Dettes financières	14 541	14 790			8 546	6 244	-

16. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2016	31/12/2015
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	862	721
Autres dettes fiscales et sociales	18 660	19 099
Autres dettes	596	581
Autres passifs courants	20 118	20 401

17. CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Catering International & Services est composé au 31 décembre 2016 de 8 041 040 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Au 31.12.2016, la Société dispose en actions propres de 67 531 titres comptabilisés en déduction des capitaux propres pour 1 440 K€. Il est rappelé qu'au 31.12.2015, 32 747 titres valorisés à 931 K€ étaient auto-détenus et comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Au cours de l'exercice, l'Assemblée Générale a décidé de procéder à une distribution de dividendes de 965 K€.

18. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

- Sur autorisation du Conseil d'Administration en date du 28 septembre 2009, CIS a conclu une convention de collaboration avec la société Financière Régis Arnoux SAS (FINRA).
Au titre de l'exercice 2016, dans le respect du cadre de cette convention, qui s'est terminée au 31/07/2016, il a été enregistré en charges pour 134 K€ d'honoraires hors taxes.
- Sur autorisation du Conseil d'Administration en date du 26 mai 2016, CIS a conclu un contrat de bail à usage de bureaux avec la société Financière Régis Arnoux SAS (FINRA).
Au titre de l'exercice 2016, dans le respect du cadre de cette convention, il a été enregistré en charges pour 20 K€ de loyers hors charges.
- Sur autorisation du Conseil d'Administration en date du 28 mars 2013, CIS a conclu une convention de prestation de services avec Madame Frédérique Salamon (représentante de la SARL FLAYM Consulting).
Au titre de l'exercice 2016, dans le respect du cadre de cette convention, il a été enregistré en charges pour 82 K€ d'honoraires hors taxes.
- Sur autorisation du Conseil d'Administration en date du 7 février 2014, CIS a conclu un contrat de bail à usage d'habitation avec la SCI MONCEAU.
Au titre de l'exercice 2016, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré en charges pour 54 K€ de loyers hors charges.
- Sur autorisation du Conseil d'Administration en date du 16 septembre 2015, CIS a conclu un contrat de bail à usage de bureaux avec la SCI BORELY.
Au titre de l'exercice 2016, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré en charges pour 32 K€ de loyers hors charges.

- Sur autorisation du Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2013, CIS a conclu une convention de prestation de services avec la société Marine Firminy.
Au titre de l'exercice 2016, dans le respect du cadre de cette convention, il a été enregistré en charges pour 5 K€ d'honoraires hors taxes.

19. RISQUES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Il n'existe pas d'engagements en matière de crédit-bail.
- Le montant des engagements donnés à la date du 31.12.2016 est de 5 317 K€.
 - dont cautions de bonne exécution 4 469 K€
 - dont cautions de soumission d'appels d'offres 801 K€
 - dont autres cautions 47 K€

Ces cautions ont des échéances comprises entre 1 et 5 ans.

20. ENGAGEMENTS RETRAITE

Ils font l'objet d'une provision inscrite au bilan d'un montant de 327 K€ qui ne concerne que le personnel siège et expatrié. En effet, les engagements portant sur le personnel local ne sont pas significatifs du fait de réglementations moins favorables, d'un turn-over élevé et du recours à des contrats à durée déterminée.

Le Groupe comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départs, couverture sociale, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, tant sur le personnel actif que pour le personnel retraité, net des actifs de couverture et des montants non reconnus en application des dispositions de la norme IAS 19.

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement. Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation spécifique.

Les écarts actuariels (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) sont comptabilisés en autres éléments du résultat global pour 0K€ au 31/12/2016 et 40K€ au 31/12/2015.

Les coûts relatifs aux avantages du personnel sont scindés en 2 catégories :

- Charge de désactualisation de la provision (nette du rendement des actifs de couverture) portée en résultat financier ;
- Charge opérationnelle correspondant au coût des services rendus ;

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- Profil de carrière à décroissance moyenne
- Taux de rotation moyen du personnel : 5%
- Revalorisation des salaires : 1,5% annuel
- Taux d'actualisation : 1,5% l'an
- Coefficient de mortalité séparé selon les tables de mortalité Hommes / Femmes distinctes (Référence : Table Insee TD 2007-2009)

21. DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

22. PERSONNEL

L'évolution des frais de personnel et des effectifs s'analyse comme suit (frais de personnel en milliers d'euros) :

	2016			2015		
	Nombre	Salaires et Charges Sociales	Coût Personnel Extérieur	Nombre	Salaires et Charges Sociales	Coût Personnel Extérieur
Personnel Siège	48	6 066	-	49	5 919	-
Personnel Expatrié	160	4 456	557	214	6 559	1 020
Personnel Local	10 698	75 873	-	11 519	84 831	-
Total Effectif CIS	10 906	86 395	557	11 782	97 309	1 020
Personnel Local Extérieur	422	-	3 692	178	-	1 373
Effectif géré par le Groupe	11 328	86 395	4 249	11 960	97 309	2 393

23. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-après :

Société	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts du Groupe	
		2016	2015
CIS	Société mère	100%	100%
ARCTIC CATERING SERVICES Ltd.	Intégration globale	100%	100%
CIS UKRAINE	Intégration globale	100%	100%
CIS ASIE	Intégration globale	100%	100%
MYANMAR CATERING SERVICES Ltd.	Intégration globale	85%	85%
CIS CAMEROUN	Intégration globale	100%	100%
CIS TCHAD	Intégration globale	100%	100%
CIS BOLIVIE	Intégration globale	99%	99%
CISM VENEZUELA	Intégration globale	100%	100%
CIS BRASIL	Intégration globale	100%	100%
CATERING NORTH AFRICA SERVICES	Intégration globale	100%	100%
CIS GEORGIE	Intégration globale	100%	100%
CIS NOUVELLE-CALEDONIE	Intégration globale	60%	60%
CIS PERU	Intégration globale	100%	100%
CIEPTAL	Intégration globale	100%	100%
ICS GUINEE Conakry	Intégration globale	100%	100%
CISY YEMEN	Intégration globale	50%	50%

UKRAINE CATERING & SERVICES	Intégration globale	100%	100%
CAC KAZAKHSTAN	Intégration globale	100%	100%
CIS NIGER	Intégration globale	100%	100%
CIS BURKINA FASO	Intégration globale	100%	100%
GCS GUINEE Conakry	Intégration globale	100%	100%
CNA MAURITANIA	Intégration globale	100%	100%
MOHJAT AL-IRAQ GENERAL TRADE	Intégration globale	100%	100%
CIS MIDDLE-EAST	Intégration globale	100%	100%
CIS DOMINICANA	Intégration globale	100%	100%
CIS MALI	Intégration globale	100%	100%
CIS NACALA	Intégration globale	80%	80%
CIS PACIFIC	Intégration globale	100%	100%
SUPPORT SERVICES MONGOLIA	Intégration globale	49%	49%
TOP SERVICE	Intégration globale	70%	70%
CATER CONGO	Intégration globale	100%	100%
CIS MOCAMBIQUE	Intégration globale	80%	80%
CIS ARABIA	Intégration globale	55%	55%
CIS TURQUIE	Intégration globale	55%	55%
CIS MEA ⁽¹⁾	Intégration globale	100%	-
TSC RDC ⁽²⁾	Intégration globale	70%	-
CIS KOWEIT ⁽³⁾	Intégration globale	94%	-

La société yéménite CISY et la société mongole Support Services Mongolia ont été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale du fait que le contrôle a été confié à la Société mère CIS bien que les pourcentages d'intérêt de CIS SA dans ces sociétés s'élèvent respectivement à 50% et 49%.

La notion de contrôle est analysée au regard des critères définis par la norme IFRS 10, à savoir :

- CIS SA détient le pouvoir sur CISY et SSM,
- CIS SA est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec CISY et SSM,
- CIS SA a la capacité d'exercer son pouvoir sur CISY et SSM de manière à influencer sur ces rendements.

(1) CIS MEA, entrée de périmètre en janvier 2016 suite à la création de l'entité

(2) TSC RDC, entrée de périmètre en janvier 2016 suite à la création de l'entité

(3) CIS KOWEIT, entrée de périmètre en août 2016 suite à la création de l'entité

24. INFORMATIONS RELATIVES AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux Comptes du Groupe sont :

AUDIT CONSEIL EXPERTISE, SAS
MEMBRE DE PKF INTERNATIONAL

17, boulevard Cieussa

13 007 Marseille

SYREC

Prado Beach

59, promenade Georges Pompidou

13 272 Marseille

Les honoraires comptabilisés au titre de l'exercice sont les suivants (en milliers d'euros) :

	Audit Conseil Expertise		SYREC		Autres	
	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2015
	Montant HT	Montant HT	Montant HT	Montant HT	Montant HT	Montant HT
Commissariat aux comptes (maison mère, comptes consolidés et filiales)	43,5	Néant	43,5	42,5	214,0	297,5
Services autres que la certification des comptes (SACC)				5,0	7,0	6,0
Total des honoraires	43,5	Néant	43,5	47,5	221,0	303,5

25. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

Comptes Sociaux

CIS Compte de Résultats (1/2) (en Euros)		Exercice N clos le 31-12-2016			N-1 le 31-12-2015
		France	Exportations	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	0	0	0	0
	Production vendue : biens	0	0	0	0
	Production vendue : services	0	23 051 823	23 051 823	34 237 969
	Chiffres d'affaires nets	0	23 051 823	23 051 823	34 237 969
	Production stockée			0	0
	Production immobilisée			0	0
	Subvention d'exploitation			0	0
	Reprise sur amortissements et provisions, transferts de charges			147 216	567 620
	Autres produits			0	0
	Total des produits d'exploitation (I)			23 199 038	34 805 589
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			0	0
	Variation de stock (marchandises)			0	0
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			7 842 077	9 190 563
	Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			472 834	159 985
	Autres achats et charges externes			8 169 977	10 384 498
	Impôts, taxes et versements assimilés			560 650	344 565
	Salaires et traitements			10 199 283	14 002 061
	Charges sociales			2 656 526	3 234 842
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		453 504	450 868
		Sur immobilisations : dotations aux provisions		0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		2 816 840	117 220
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		270 000	210 116
	Autres charges			200 000	546 646
	Total des charges d'exploitation (II)			33 641 691	38 641 364
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				(10 442 653)	(3 835 775)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0

CATERING INTERNATIONAL & SERVICES
Compte de Résultats (2/2)
(en Euros)

		Exercice N clos le 31-12-2016	N-1 le 31-12-2015
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	6 565 542	4 041 037
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
	Autres intérêts et produits assimilés	9 308	11 879
	Reprises sur provisions et transferts de charges	1 550 119	1 538 523
	Différences positives de change	752 757	1 090 341
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	Total des produits financiers (V)	8 877 727	6 681 780
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions	1 669 506	1 571 719
	Intérêts et charges assimilées	361 708	392 088
	Différences négatives de change	1 020 458	705 513
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	Total des charges financières (VI)	3 051 672	2 669 320
2- RESULTAT FINANCIER (V-VI)		5 826 054	4 012 460
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)		(4 616 598)	176 685
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	217 513	1 240 494
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	24 547
	Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
	Total des produits exceptionnels (VII)	217 513	1 265 041
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	249 962	34 169
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	14 203
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	249 962	48 372
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		(32 449)	1 216 669
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		0	0
Impôts sur les bénéfices (X)		786 194	589 667
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		32 294 278	42 752 410
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		37 729 518	41 948 724
5- BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		(5 435 240)	803 686

CATERING INTERNATIONAL & SERVICES
Bilan Actif
(en Euros)

CATERING INTERNATIONAL & SERVICES <i>Bilan Actif</i> <i>(en Euros)</i>			Exercice N clos le 31-12-2016			N-1 le 31-12-2015
			Brut	Amortisse- ments, provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)			0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	0	0	0	0
		Frais de recherche et développement	0	0	0	0
		Concessions, brevets et droits similaires	561 682	437 645	124 037	198 777
		Fonds commercial	116 960	116 960	0	0
		Autres immobilisations incorporelles	2 700 500	2 503 131	197 369	236 803
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	0	0	0	0
		Constructions	0	0	0	0
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	225 916	127 091	98 825	90 654
		Autres immobilisations corporelles	3 319 324	2 566 023	753 301	914 278
		Immobilisations en cours	10 022	0	10 022	0
		Avances et acomptes	0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	0	0	0	0
		Autres participations	12 707 992	1 789 700	10 918 292	11 733 500
		Créances rattachées à des participations	0	0	0	1 000 000
		Autres titres immobilisés	520	0	520	520
		Prêts	0	0	0	0
		Autres immobilisations financières	67 409	0	67 409	58 233
TOTAL (II)			19 710 326	7 540 550	12 169 776	14 232 764
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	2 227 527	0	2 227 527	2 700 361
		En cours de production de biens	0	0	0	0
		En cours de production de services	0	0	0	0
		Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
		Marchandises	0	0	0	0
		Avances et acomptes versés sur commandes	237 209	0	237 209	136 119
	CREANCES	Clients et comptes rattachés	3 540 657	407 300	3 133 357	4 012 231
		Autres créances	10 248 748	3 021 560	7 227 188	9 059 359
		Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement	1 440 398	299 100	1 141 298	523 996
Disponibilités		1 814 266	0	1 814 266	8 442 936	
COMPTES DE REGULARISATIONS	Charges constatées d'avance		605 345	0	605 345	747 586
	TOTAL (III)		20 114 150	3 727 960	16 386 190	25 622 590
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)		0		0	0
	Primes de remboursement des obligations (V)		0		0	0
	Ecart de conversion actif (VI)		812 506		812 506	1 442 219
	TOTAL GENERAL (I à VI)		40 636 982	11 268 510	29 368 472	41 297 573

CATERING INTERNATIONAL & SERVICES
*Bilan Passif
(en Euros)*
**Exercice N clos le
31-12-2016**
**N-1 le
31-12-2015**

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	1 608 208	1 608 208
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 500 721	1 500 721
	Ecart de réévaluation	0	0
	Réserve légale	160 821	160 821
	Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
	Réserves réglementées	0	0
	Autres réserves	7 062 295	7 223 534
	Report à nouveau	0	0
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(5 435 240)	803 686
	Subventions d'investissement	0	0
	Provisions réglementées	0	0
	TOTAL (I)	4 896 804	11 296 970
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs	0	0
	Avances conditionnées	0	0
	TOTAL (II)	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	1 470 506	1 949 335
	Provisions pour charges	326 600	340 500
	TOTAL (III)	1 797 106	2 289 835
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	0	0
	Autres emprunts obligataires	0	0
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	8 131 629	8 923 388
	Emprunts et dettes financières divers	4 485 939	7 679 636
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 855 408	5 211 709
	Dettes fiscales et sociales	5 062 377	5 405 319
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 820	17 690
	Autres dettes	775 401	30 380
Compte régul.	Produits constatés d'avance	0	51 201
TOTAL (IV)		22 341 574	27 319 323
Ecart de conversion passif (V)		332 987	391 446
TOTAL GENERAL (I à V)		29 368 472	41 297 573

PREAMBULE DES ANNEXES

Annexes aux comptes sociaux avant répartition du résultat de l'exercice, avec un total de bilan de 29 368 472 euros et un compte de résultats présenté sous forme de liste, avec un chiffre d'affaires de 23 051 823 euros et une perte de 5 435 240 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes sociaux de CIS clos le 31.12.2016 ont été arrêtés en date du 20 avril 2017 par le Conseil d'Administration.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en presumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce ainsi que du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au nouveau plan comptable général (PCG) abrogeant le règlement CRC n° 99-03 relatif aux comptes annuels.

Il est également spécifié que les états comptables ont été établis en application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs modifié par le règlement CRC 2003-07 et du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Permanence des règles et méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Aucune immobilisation ne répond aux critères de décomposition dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Les amortissements sont pratiqués, en ce qui concerne les investissements situés à l'étranger, sur la durée des contrats qui correspond à leur durée d'utilisation.

Immobilisations et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

■ Immobilisations incorporelles

Elles correspondent principalement aux :

- fonds commercial exceptionnellement amorti à 100% en 2004 pour cause de dissolution en cours de la filiale Myanmar Catering Services Ltd ;
- logiciels amortis sur 3 ans ;
- clauses de non-concurrence signées avec des partenaires amorties sur 5 ans.

■ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition).

■ Amortissements pour dépréciation

Ils sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation des biens.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

▪ agencements	10 ans
▪ matériel de transport	5 ans
▪ matériel de bureau et informatique	3 ans
▪ mobilier de bureau	5 ans
▪ immobilisations situées à l'étranger	2 à 5 ans (suivant la durée des contrats)

■ Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Celle-ci est généralement déterminée par référence au montant des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigée par l'appréciation des cash flow futurs sur 5 ans.

Dans les pays où il existe un risque de rapatriement des dividendes, ces derniers ne sont constatés en produits qu'au moment de leur encaissement.

■ Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés (coût de transport inclus) selon la méthode du prix moyen pondéré. Toutefois, pour des raisons logicielles ou légales, à défaut de pouvoir utiliser un prix moyen pondéré, la méthode du premier entré premier sorti peut être utilisée, avec un impact négligeable sur la valorisation des stocks et consommations.

Par ailleurs, les valeurs retenues sont ajustées pour tenir compte des risques de péremption afférents à ces stocks.

■ Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

■ Opérations en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice.

Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes « écarts de conversion » au bilan.

Les pertes de change latentes résultant de cette conversion font l'objet d'une provision.

■ Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres de la Société CIS qui sont auto-détenus sont inscrits en valeurs mobilières de placement.

Une dépréciation est comptabilisée en fonction de l'évolution du cours de bourse.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTATS

IMMOBILISATIONS - VALEURS BRUTES (en euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels	561 682	0	0	561 682
Fonds commercial	116 960	0	0	116 960
Autres immobilisations incorporelles	400 500	0	0	400 500
Clause de non-concurrence	2 300 000	0	0	2 300 000
Total	3 379 142	0	0	3 379 142
Immobilisations corporelles :				
Construction de bases-vie	0	0	0	0
Matériel et outillage industriel	158 680	67 236	0	225 916
Installations générales & agencements	1 598 069	68 522	0	1 666 591
Matériel de transport	1 064 916	0	0	1 064 916
Matériel de bureau et informatique	589 041	50 767	51 991	587 817
Immobilisations en cours	0	10 022	0	10 022
Total	3 410 706	196 547	51 991	3 555 262
Immobilisations financières :				
Participations	12 666 200	41 791	0	12 707 991
Autres titres immobilisés	520	0	0	520
Créances rattachées à des participations	1 000 000	0	1 000 000	0
Prêts	0	0	0	0
Dépôts & cautions versées	58 233	24 354	15 178	67 409
Total	13 724 953	66 145	1 015 178	12 775 920
Total Général	20 514 801	262 692	1 067 169	19 710 324

AMORTISSEMENTS (en euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels	362 905	74 740	0	437 645
Fonds commercial	116 960	0	0	116 960
Autres immobilisations incorporelles	163 697	39 433	0	203 130
Clause de non-concurrence	2 300 000	0	0	2 300 000
Total	2 943 562	114 173	0	3 057 735
Immobilisations corporelles :				
Construction de bases-vie	0	0	0	0
Matériel et outillage industriel	68 026	59 065	0	127 091
Installations générales & agencements	963 066	136 305	0	1 099 371
Matériel de transport	874 759	89 790	0	964 549
Matériel de bureau et informatique	499 923	54 171	51 991	502 103
Total	2 405 774	339 331	51 991	2 693 114
Total Général	5 349 336	453 504	51 991	5 750 849

PROVISIONS (en euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :				
Pour litiges	507 116	270 000	119 116	658 000
Pour pertes de change	1 442 219	812 506	1 442 219	812 506
Pour pensions et obligations similaires	340 500	0	13 900	326 600
Total	2 289 835	1 082 506	1 575 235	1 797 106
Provisions pour dépréciation :				
Sur titres de participation	932 700	857 000	0	1 789 700
Sur comptes clients	56 800	350 500	0	407 300
Sur comptes courants	569 420	2 466 340	14 200	3 021 560
Sur créances diverses	0	0	0	0
Sur valeurs mobilières de placement	407 000	0	107 900	299 100
Total	1 965 920	3 673 840	122 100	5 517 660
Total Général	4 255 755	4 756 346	1 697 335	7 314 766

ETAT DES ECHANCES DES CREANCES ET DES DETTES (en euros)

	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
CREANCES :			
Actif immobilisé :			
Participations	12 707 992		12 707 992
Créances rattachées à des participations	0		0
Prêts & autres titres immobilisés	520		520
Dépôts & cautions versées	67 409		67 409
Actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	407 300	407 300	
Autres créances clients	3 133 357	3 133 357	
Personnel et comptes rattachés	39 480	39 480	
Etat et autres collectivités publiques	187 675	187 675	
Groupe et associés (1)	9 608 840	6 587 280	3 021 560
Fournisseurs comptes débiteurs	3 484	3 484	
Débiteurs divers	238	238	
Produits à recevoir	409 031	409 031	
Avances sur commandes	237 209	237 209	
Charges constatées d'avance	605 345	605 345	
TOTAL	27 407 880	11 610 399	15 797 481
DETTES :			
Emprunts	7 182 500	938 750	6 243 750
Découverts bancaires	949 129	949 129	
Groupe et associés	4 485 939	4 485 939	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 855 408	3 855 408	
Avances clients	759 001	759 001	
Personnel, comptes rattachés et dettes sociales	4 578 635	4 578 635	
Etat et autres collectivités publiques	393 722	393 722	
Dettes sur immobilisations	30 820	30 820	
Actionnaires, versement sur augmentation de capital	0	0	
Autres dettes fiscales étranger	106 420	106 420	
Produits constatés d'avance	0	0	
TOTAL	22 341 574	16 097 824	6 243 750

(1) : dont Dividendes à Recevoir = 668 497 €

CHARGES A PAYER (en euros)

Personnel, comptes rattachés et dettes sociales	3 967 518
Etat et autres collectivités publiques	72 405
Fournisseurs	624 590
Autres Dettes	16 400
Total	4 680 913

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (en euros)

Charges d'exploitation	605 345
------------------------	---------

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 8 041 040 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Au 31.12.2016, la Société dispose en actions propres de 67 531 titres représentant une valeur brute de 1 440 398 euros.

Il est rappelé qu'au 31.12.2015, 32 747 titres valorisés à 930 996 euros (en valeur brute) étaient auto-détenus.

(en euros à l'exception du nombre d'actions)	Nombre d'actions	Capital	Réserves	Résultat net	TOTAL
CAPITAUX PROPRES au 31/12/2014	8 041 040	1 608 208	8 241 000	2 091 462	11 940 670
Affectation du résultat net de l'exercice précédent			2 091 462	(2 091 462)	
Distribution de dividendes			(1 447 386)		(1 447 386)
Résultat net de l'exercice clos le 31/12/2015				803 686	803 686
CAPITAUX PROPRES au 31/12/2015	8 041 040	1 608 208	8 885 076	803 686	11 296 970
Affectation du résultat net de l'exercice précédent			803 686	(803 686)	
Distribution de dividendes			(964 925)		(964 925)
Résultat net de l'exercice clos le 31/12/2016				(5 435 240)	(5 435 240)
CAPITAUX PROPRES au 31/12/2016	8 041 040	1 608 208	8 723 837	(5 435 240)	4 896 804

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en euros)

Le chiffre d'affaires comprend l'activité du siège et des succursales. Conformément au Décret n°83-1020 du 29 Novembre 1983 – Article 24-20°, il est mentionné la ventilation du chiffre d'affaires par secteur géographique, la ventilation par secteur d'activité n'étant pas mentionnée car inopérable au sein de la Société C.I.S. SA.

Secteurs géographiques :

AFRIQUE	16 649 840
MOYEN-ORIENT	3 917 263
CEI	1 612 861
ASIE et OCEANIE	567 022
AMERIQUE du SUD	304 837

Total	23 051 823
--------------	-------------------

DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS (en euros)

	Charges	Produits
Différences de règlement sur comptes clients, fournisseurs et tiers	(55 308)	4 513
Litiges Prud'homaux & Transactions	0	0
Litiges Clients & Fournisseurs	0	0
Autres Litiges Etranger	(41 811)	213 000
Pénalités Etranger	(152 843)	0
Variations de Périmètre	0	0
Cessions & mises au rebut d'immobilisations	0	0
Total	(249 962)	217 513

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES (en euros)

Conformément au Décret n°83-1020 du 29 Novembre 1983 – Article 24-20°, l'impôt sur le bénéfice se répartit comme suit :

	Résultat avant Impôt	Impôt	Résultat après Impôt
Résultat courant	(4 616 598)	(780 706)	(5 397 304)
Résultat exceptionnel (hors participation)	(32 449)	(5 487)	(37 936)
Résultat comptable (hors participation)	(4 649 047)	(786 194)	(5 435 240)

CREDIT-BAIL

Néant.

PROVISIONS POUR RISQUES (ARTICLE 531-2/4 DU PCG)

Les litiges prud'homaux ont été provisionnés à hauteur de 428 000 euros.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le montant des engagements bancaires donnés à la date du 31.12.2016 s'élève à 7 090 457 euros, dont 7 043 020 euros consentis à titre de garantie pour le compte de nos filiales, à savoir :

- 474 338 euros pour ACS Russie,
- 6 413 060 euros pour CIS Brésil,
- 155 622 euros pour CIS Pérou.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Ils font l'objet d'une provision inscrite au bilan d'un montant de 326 600 euros.

L'engagement est calculé conformément à la méthode préférentielle, d'après l'ancienneté acquise à la date de départ en retraite.

Cet engagement ne concerne que le personnel en activité au sein de la Société au 31 décembre 2016, exclusion faite du personnel local sous contrat de travail avec les succursales étrangères.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- Profil de carrière à décroissance moyenne
- Taux de rotation moyen du personnel : 5%
- Revalorisation des salaires : 1,50% annuel
- Taux d'actualisation : 1,50% l'an
- Coefficient de mortalité séparé selon les tables de mortalité Hommes / Femmes distinctes (Référence : Table Insee TD 2007-2009)

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Néant.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Organes de direction	465 203 €
■ dont salaire brut	437 561 €
■ dont avantages en nature	12 642 €
■ dont jetons de présence	15 000 €
■ dont autres indemnités	néant

Jetons de présence des autres membres du Conseil d'Administration	165 000 €
--	------------------

AVANCES OU CREDITS ALLOUES AUX DIRIGEANTS

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucun crédit ou avance n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

EFFECTIF MOYEN

Personnel salarié : 568	France :	48
	Etranger :	520

LISTE DES FILIALES

SOCIETES	PART de CAPITAL	Capital Social (Valeur d'origine)	Capitaux Propres hors Capital Social (Cours de Clôture)	Résultat du dernier Exercice (Cours Moyen)	Capitaux Propres avant Résultat de l'Exercice (Cours de Clôture)
CIS MIDDLE EAST	100%	19 812 €	(851 729) €	679 280 €	(1 511 197) €
CIS MEA	100%	12 911 €	(126 831) €	(126 831) €	12 911 €
CIS BURKINA FASO	100%	1 524 €	151 553 €	152 722 €	356 €
CIS BOLIVIE	99%	4 861 €	544 817 €	578 239 €	(28 560) €
CIS BRASIL	100%	9 980 414 €	(5 354 177) €	322 193 €	4 304 044 €
CIS CAMEROUN	100%	7 622 €	0 €	0 €	7 622 €
TOP SERVICE	70%	727 750 €	530 936 €	(468 056) €	1 726 742 €
TSC	70%	1 804 €	851 232 €	961 736 €	(108 701) €
CATER CONGO	100%	15 245 €	(15 304) €	(202 081) €	202 022 €
CIS DOMINICANA	100%	1 722 €	604 946 €	583 117 €	23 551 €
CATERING NORTH AFRICA SERVICES	100%	15 463 €	43 427 893 €	5 257 582 €	38 185 773 €
CIS GEORGIA	100%	998 €	(177 393) €	0 €	(176 395) €
GCS GUINEE CONAKRY	100%	1 065 €	(2 516 173) €	(942 803) €	(1 572 305) €
ICS GUINEE CONAKRY	100%	1 337 €	(26 641) €	(37 331) €	12 026 €
MOHJAT AL-IRAQ GENERAL TRADE	100%	3 284 €	(161 638) €	0 €	(158 354) €
CIS KUWAIT	94%	30 204 €	(393 203) €	(383 246) €	20 246 €
CAC KAZAKHSTAN	100%	333 €	1 158 700 €	525 948 €	633 086 €
CIS MALI	100%	1 524 €	(648 743) €	158 761 €	(805 980) €
MYANMAR CATERING SERVICES Ltd.	85%	48 254 €	1 077 €	0 €	49 331 €
SUPPORT SERVICES MONGOLIA	49%	177 032 €	2 519 876 €	2 162 036 €	534 872 €
CNA MAURITANIA	100%	5 338 €	3 854 314 €	3 753 254 €	106 398 €
CIS MOÇAMBIQUE	80%	456 €	78 214 €	52 066 €	26 604 €
CIS NIGER	100%	1 524 €	90 018 €	90 018 €	1 524 €
CIS PEROU	100%	924 781 €	(1 497 002) €	(129 039) €	(443 181) €
ARCTIC CATERING SERVICES Ltd.	100%	15 146 €	1 122 141 €	349 613 €	787 674 €
CIS ARABIA	55%	121 373 €	845 206 €	328 405 €	638 175 €
CIS TCHAD	100%	7 622 €	0 €	0 €	7 622 €
UKRAINE CATERING & SERVICES	100%	5 902 €	(3 675) €	0 €	2 227 €
CIS UKRAINE	100%	4 811 €	881 €	0 €	5 692 €
CIS ASIE	100%	7 890 €	(7 718) €	0 €	172 €
CISM VENEZUELA	100%	28 931 €	(27 030) €	0 €	1 901 €
CIS NOUVELLE-CALEDONIE	60%	41 900 €	(424 505) €	(1 411) €	(381 193) €
CIS PACIFIC	100%	1 676 €	(90 132) €	(7 483) €	(80 973) €
CIS YEMEN	50%	30 209 €	2 416 246 €	68 929 €	2 377 526 €

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices (en euros)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE N - 4 2012	EXERCICE N - 3 2013	EXERCICE N - 2 2014	EXERCICE N - 1 2015	EXERCICE N 2016
<u>CAPITAL DE FIN D'EXERCICE</u>					
Capital Social	1 608 208	1 608 208	1 608 208	1 608 208	1 608 208
Nombre des actions ordinaires existantes	8 041 040	8 041 040	8 041 040	8 041 040	8 041 040
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice des droits de souscriptions	-	-	-	-	-
<u>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	75 332 799	62 505 593	49 787 133	34 237 969	23 051 823
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 507 094	2 309 563	6 230 970	1 637 133	(1 136 531)
Impôts sur les bénéfices	886 009	831 152	1 282 206	589 667	786 194
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 155 662	425 578	2 091 462	803 686	(5 435 240)
Résultat distribué	2 211 286	1 045 335	1 447 387	964 925	482 462
<u>RESULTAT PAR ACTION</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,57	0,18	0,62	0,13	(0,24)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,52	0,05	0,26	0,10	(0,68)
Dividende net attribué à chaque action	0,275	0,130	0,180	0,120	0,060
<u>PERSONNEL</u>					
Effectif moyen des salariés employés au <u>siège</u> pendant l'exercice	35	36	40	41	41
Montant de la masse salariale totale (siège et expatriés) de l'exercice	24 520 519	21 749 095	16 219 155	14 002 061	10 199 283
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	3 910 263	3 893 046	3 528 278	3 234 842	2 656 526

***Rapport du Président sur le fonctionnement du
Conseil d'Administration et le Contrôle Interne***

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, et conformément aux recommandations de l'AMF et du Code de gouvernance MiddleNext, je vous rends compte aux termes du présent rapport se rattachant à l'exercice clos le 31.12.2016 :

- De la composition du Conseil d'Administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ;
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- De l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général ;
- Des risques financiers liés aux effets du changement climatique et des mesures que prend la Société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité ;
- Des dispositions statutaires concernant la participation des actionnaires aux Assemblées Générales, des principes et règles applicables à la détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ; et
- Des informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce.

Les éléments composant le rapport du Président du Conseil d'Administration ont été préparés avec l'appui de plusieurs directions fonctionnelles de la Société, notamment les directions Juridique, Financière et Contrôle Interne.

Ils ont été examinés par le Comité d'Audit pour les sections relevant de ses compétences, puis approuvés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 20 avril 2017.

I. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans sa séance du 15 avril 2016, le Conseil d'Administration a décidé de se référer au code MiddleNext de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Ce code est disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com).

Le Code MiddleNext a été révisé en septembre 2016 dans un souci d'efficacité. Son rôle est de créer de la confiance pour les différentes parties prenantes. Il se veut souple et flexible afin de prendre en compte la singularité des entreprises.

Parmi les recommandations mises en exergue : accorder une grande attention à la succession des dirigeants ; identifier et traiter des conflits d'intérêt éventuels à tous les niveaux de l'organisation considérée ; respecter les actionnaires minoritaires surtout quand le capital de la société est verrouillé. Par ailleurs, le code précise divers principes. Pour garantir l'indépendance du conseil d'administration, il prône la nomination de deux administrateurs indépendants. Il recommande aussi que le vote des actionnaires sur les rémunérations des dirigeants (le fameux « say on pay ») soit facultatif, et prône la mise en place de comités sur mesure (cela signifie la fin des comités inutiles).

A l'occasion de la révision du Code MiddleNext, le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations et des points de vigilance contenus dans cette nouvelle édition du code. En outre, le Conseil s'engage à les revoir régulièrement, se conformant ainsi à la Recommandation n° 19 dudit code.

Le tableau ci-après présente les recommandations du code MiddleNext qui ne sont pas suivies par la Société ainsi que les raisons de ce choix, conformément à l'article L.225-137 du Code de Commerce.

Recommandations du Code MiddleNext non suivies par la Société :	Justification (« Comply or Explain »)
Recommandation n° 1 : Déontologie des membres du Conseil	A ce jour, le neuvième alinéa de la recommandation n°1 relatif à la présence des membres du Conseil aux réunions de l'Assemblée Générale n'est pas appliqué. Toutefois, le Règlement Intérieur adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 15 avril 2016 prévoit que les administrateurs doivent s'efforcer de participer aux réunions d'Assemblée Générale. La Société suit par ailleurs tous les autres principes exposés par la Recommandation n°1 du Code MiddleNext.
Recommandation n° 7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Dans sa séance du 15 avril 2016, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur qui précise la mission du Conseil d'Administration et les règles d'organisation de ses travaux. Ce Règlement Intérieur devra être mis à jour afin de tenir compte des nouveaux éléments devant figurer dans ce règlement, et notamment les modalités de protection des dirigeants sociaux (RC mandataires sociaux) et la question du plan de succession du Président Directeur Général et des personnes clés. La Société se prononcera alors sur l'opportunité de publier sur son site Internet le règlement intérieur ou des extraits substantiels de celui-ci.
Recommandation n° 8 : Choix de chaque administrateur	La Société n'a pas mis en ligne sur son site Internet la biographie et les informations relatives aux administrateurs dont la nomination ou le renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale. Toutefois, ces informations ont été portées à la connaissance des actionnaires dans le cadre de la communication et diffusion du Rapport Annuel.
Recommandation n° 11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Le Conseil d'Administration n'a pas jusque-là procédé de manière formalisée à une auto-évaluation de son fonctionnement. Toutefois, à l'occasion de l'élaboration, de l'adoption et de la mise à jour du Règlement Intérieur, les administrateurs sont amenés à échanger des points de vue et suggérer des axes d'amélioration sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux.
Recommandation n° 14 : Préparation de la succession des dirigeants	La Société travaille à la succession de son Président Directeur Général et la nomination de Jeremy De Brabant en qualité de Directeur Général Délégué est une étape de ce plan de succession.

1. Mode d'exercice de la Direction Générale

Depuis l'origine de la Société, le mode de direction adopté est celui d'une société à Conseil d'Administration. M. Régis ARNOUX exerce les fonctions de Président et de Directeur Général. Il a été jugé que ce regroupement était le plus favorable au bon fonctionnement de la Société et à l'efficacité du processus décisionnel.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général.

Conformément aux recommandations de l'AMF et au code MiddleNext, des mesures ont été prises afin d'assurer un équilibre des pouvoirs au sein du Conseil d'Administration :

- Plus de la moitié des membres du Conseil d'Administration sont considéré comme indépendants au sens du Code MiddleNext (7 membres sur 12) ;
- Des réunions préparatoires aux travaux du Conseil sont organisées régulièrement.

Il convient également de noter la nomination de M. Jeremy DE BRABANT en qualité de Directeur Général Délégué depuis le 13 juin 2016. En effet, la Société a souhaité renforcer sa Direction Générale pour davantage sécuriser sa gouvernance. M. Jeremy DE BRABANT assiste le Président Directeur Général dans ses fonctions. En application de l'article 18 des statuts de la Société, en cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, le Directeur Général Délégué conserve, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général. Par ailleurs, M. DE BRABANT cumule ses fonctions avec un contrat de travail en qualité de Directeur du Développement International.

2. Composition du Conseil

A la date du présent rapport, le Conseil d'Administration est composé de 12 membres dont 7 membres administrateurs indépendants. La proportion d'administrateur de chaque sexe est supérieure à 40% conformément aux dispositions de l'article L.225-18-1 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 6 juin 2016 a décidé de réduire la durée des mandats des administrateurs qui est désormais fixée à 3 ans pour tout nouvel administrateur ou renouvellement de mandat. Leur mandat prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat d'administrateur.

Présentation synthétique du Conseil d'Administration à la date du présent rapport

Nom, prénom et mandat	Administrateur indépendant	1 ^{ère} nomination	Echéance de mandat	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe
Régis ARNOUX Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	Non	05/02/1992	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2018	Néant	- Président de FINRA (SAS) - Gérant de SCI Monceau - Gérant de SCI Immobilière Borély - Gérant de SCI IMRA
Monique ARNOUX Administrateur	Non	05/02/1992	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2018	Néant	Gérante de la SCEA Mas de Joussanes
Florence ARNOUX Administrateur	Non	15/06/2010	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2018	Néant	Néant
Frédérique SALAMON Administrateur	Non	05/02/1992	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2018	Membre du Comité d'Audit Interne	Gérante de Flaym Consulting (SARL)
Financière Régis Arnoux (FINRA) Administrateur Représentant permanent : Monique Arnoux	Non	15/06/2010	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2018	Néant	Président de RANG Investment (SAS)
Cantos Ltd Administrateur Représentant permanent : Henri De Bodinat	Oui	Coopté par le CdA du 16/12/2016 et dont la ratification est proposée à l'AG du 12/06/2017	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Président du Comité d'Audit Interne	Néant
Financière Lucinda Administrateur Représentant permanent : Sophie Le Tanneur de Rancourt	Oui	Coopté par le CdA du 16/12/2016 et dont la ratification est proposée à l'AO du 12/06/2017	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2018	Membre du Comité d'Audit Interne	Néant

Frédéric BEDIN Administrateur	Oui	26/05/2011	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2018	Néant	- Président du Directoire de Hopscotch Groupe (SA) - Directeur Général de Hopscotch Groupe (SA) - Administrateur de Hopscotch Système Asia (SA) - Président de Holding Système (SA) - Membre du Conseil de Surveillance de Sopexa (SA)
Marine Firminy Administrateur Représentant permanent : Pierre-François Forissier	Oui	13/06/2012	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2017	Néant	Administrateur de HEOH (SA)
Gonzague De BLIGNIERES Administrateur	Oui	17/06/2014	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2019	Néant	- Président de Raise Conseil (SAS) - Président de Raise Investissement (SAS) - Vice-Président du Conseil de surveillance de Impact Partenaires (SAS) - Administrateur de Oméga TV (SAS) - Administrateur du fonds de dotation de l'Adie - Administrateur de la Fondation Entreprendre - Administrateur de United Way (Association) - Président d'honneur de Réseau Entreprendre Paris - Vice-Président de la Fédération des Pionnières
YLD Conseil Administrateur Représentant permanent : Yves-Louis Darricarrere	Oui	06/06/2016	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2018	Néant	- Administrateur de Ortec (SA) - Administrateur de NHV
David Lee ZIMMERMAN Administrateur	Oui	Coopté par le CdA du 16/12/2016 et dont la ratification est proposée à l'AG du 12/06/2017	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Néant	Néant

Conformément à la recommandation n° 1 du Code MiddleNext, le Président Directeur Général, actuellement seul administrateur détenant un mandat de dirigeant, n'exerce pas plus de deux autres mandats dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son groupe.

Evolution de la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2016 et à date du présent rapport :

La composition du Conseil d'Administration a évolué comme suit :

- Nomination de la société YLD Conseil, représentée par Yves-Louis DARRICARRERE par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 6 juin 2016 ;
- Cooptation de Monsieur David Lee ZIMMERMAN par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2016 en remplacement de Monsieur Christian DAUMARIE et dont la cooptation sera soumise à la ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 12 juin 2017 ;

- Cooptation de la Société Cantos Ltd, représentée par Monsieur Henri de Bodinat par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2016 en remplacement de Monsieur Henri de Bodinat et dont la cooptation sera soumise à la ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 12 juin 2017 ;
- Cooptation de la Société Financière Lucinda, représentée par Madame Sophie Le Tanneur de Rancourt, par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2016 en remplacement de Madame Sophie Le Tanneur de Rancourt et dont la cooptation sera soumise à la ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 12 juin 2017 ;
- Démission de Monsieur Michel DE BONNECORSE. Il n'est pas procédé à son remplacement.

Renouvellements de mandats d'administrateurs proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 12 juin 2017 :

Les mandats d'administrateurs de M. David Lee ZIMMERMAN et de la Société Cantos Ltd arrivent à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 12 juin 2017 et le Conseil d'Administration a proposé le renouvellement de leur mandat respectif.

■ Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le Conseil d'Administration compte actuellement 5 femmes parmi ses 12 membres, en conformité avec les dispositions de l'article L.225-18-1 du Code de commerce.

■ Administrateurs indépendants

La notion de membre indépendant est celle retenue en application de la recommandation n°3 du Code MiddleNext, à savoir :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux Comptes de l'entreprise.

Le Conseil a examiné la situation de ses membres au regard de ces critères et a considéré que dans sa composition actuelle, 7 membres sont indépendants au sens du Code MiddleNext sur un total de 12 membres tel que rappelé dans le tableau ci-dessus.

■ Durée des mandats

En application de la recommandation n°9 du Code MiddleNext, La durée statutaire des mandats a été abaissée à 3 ans par l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 juin 2016.

En outre, le renouvellement des mandats des administrateurs est échelonné dans le temps.

■ Règles de déontologie

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 avril 2016 s'est doté d'un règlement intérieur qui rappelle les règles de déontologie des membres du Conseil et des modalités de fonctionnement du Conseil, en conformité avec la recommandation n° 7 du Code MiddleNext. Tous les administrateurs ont signé ce règlement. Ainsi, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat : se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le Conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel et les règles de déontologie en la matière.

Le Conseil d'Administration, après avoir procédé à une revue des conflits d'intérêts connus, déclare qu'aucun de ses membres n'est en situation de conflits d'intérêts connus. Le Conseil d'Administration passe en revue de façon régulière les conflits d'intérêts au sein de ses membres de façon à assurer, en toute circonstance, une prise de décision conforme à l'intérêt social.

La Société n'applique pas le neuvième alinéa de la recommandation n°1 relatif à la présence des membres du Conseil aux réunions de l'Assemblée Générale. Toutefois, le règlement intérieur prévoit que les administrateurs doivent s'efforcer de participer aux réunions d'Assemblée Générale et les administrateurs ont été sensibilisés à l'importance de leur participation à ces réunions.

■ Choix des administrateurs

Conformément à la recommandation n° 8 du Code MiddleNext, lors de la nomination ou lors du renouvellement du mandat de chaque administrateur, une information sur son expérience et sa compétence est communiquée dans le rapport annuel et à l'Assemblée Générale. En outre, chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil d'Administration de la Société.

3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

■ Règlement intérieur

En application du choix de se référer au Code MiddleNext et par application de la recommandation n° 7 dudit Code, le Conseil d'Administration réuni le 15 avril 2016 a adopté un règlement intérieur qui précise :

- Les pouvoirs du Conseil d'administration et les limitations apportées aux pouvoirs du Président Directeur Général ;
- Les règles de composition du Conseil ainsi que les critères d'indépendance de ses membres ;
- La nature des devoirs des administrateurs et les règles de déontologie auxquelles ils sont soumis ;
- Les modalités de fonctionnement du Conseil et les règles de détermination de la rémunération de ses membres.

Conformément à la Recommandation n° 7 du Code MiddleNext, le Conseil d'Administration adaptera son Règlement Intérieur afin de préciser les nouvelles mentions recommandées, à savoir notamment les modalités de protection des dirigeants (assurance RC des mandataires) et la question du plan de succession des dirigeants.

■ Fréquence des réunions

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Conformément à la recommandation n°5 du Code MiddleNext, le Conseil tient au minimum 4 réunions annuelles.

■ Convocations des administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués par tous moyens, dans des délais raisonnables et au minimum 10 jours avant la date prévue de chaque Conseil.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

■ Information des administrateurs

L'ordre du jour des différentes réunions du Conseil d'Administration est établi par le Président. Il est communiqué à chaque administrateur dans un délai raisonnable préalablement à la réunion et au minimum 10 jours avant la tenue de chaque réunion, accompagné des informations et documents utiles à la préparation de la réunion.

Les sujets particulièrement sensibles, urgents ou nécessitant une obligation de confidentialité renforcée peuvent être débattus sans distribution préalable de documents.

■ Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social de la Société, à l'exception des réunions qui arrêtent les comptes semestriels et les comptes annuels qui se tiennent à Paris.

■ Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

■ Evaluation du Conseil

Le Conseil d'Administration n'a pas procédé de manière formalisée à une auto-évaluation de son fonctionnement. Toutefois, à l'occasion de l'élaboration, de l'adoption et de la mise à jour du règlement intérieur, les administrateurs ont été amenés à échanger des points de vue et suggérer des axes d'amélioration sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux.

4. Les réunions du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au minimum 4 fois par an respectant en cela la recommandation n°5 du Code MiddleNext.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société, veille à leur mise en œuvre et se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société. Il arrête également les comptes sociaux et consolidés, convoque les actionnaires en Assemblée, en fixe l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions. En outre, le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et autorise les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Au cours de l'exercice clos le 31.12.2016, il s'est réuni à 4 occasions et a notamment délibéré sur les points suivants :

Date	Résumé de l'ordre du jour	Taux de participation
15/04/2016	Arrêté des comptes au 31/12/2015 Documents préparatoires à l'Assemblée Générale du 06/06/2016 et convocation de l'Assemblée Générale du 06/06/2016	92 %
26/05/2016	Répartition des jetons de présence Autorisation des cautions, avals et garanties Nomination de M. De Brabant, Directeur Général Délégué Modification de la rémunération du Président Directeur Général Approbation d'une convention réglementée	92 %
14/09/2016	Arrêté des comptes semestriels au 30/06/2016	100 %
16/12/2016	Cooptation de 3 nouveaux administrateurs Autorisation d'un acte de cautionnement Détermination des pouvoirs du Directeur Général Délégué	77%

Le taux moyen de participation des administrateurs aux réunions du Conseil s'élève à 90 % en 2016. Toutes les réunions ont eu lieu en présence du Président Directeur Général.

5. Mise en place de Comités spécialisés

■ Comité Exécutif

Depuis 2003, un comité exécutif, qui ne possède qu'un pouvoir consultatif, est chargé d'examiner les questions qui lui sont soumises par son Président dans les domaines suivants :

- Analyse de la situation financière du Groupe ;
- Stratégie d'ensemble de l'entreprise ;
- Grandes orientations dans les actions commerciales et opérationnelles ;
- Développement, croissance interne et externe ;
- Investissements ;
- Communication interne et externe ;
- Politique en matière de recrutement et de gestion du personnel.

Ce Comité est à ce jour composé des personnes suivantes :

- Le Président-Directeur Général ;
- Le Directeur Général Délégué ;
- Le Directeur Général Adjoint ;
- Le Directeur Financier ;
- Le Directeur des Ressources Humaines ;
- La Directrice Grands Comptes ;
- La Directrice de la Communication ;
- ainsi que de 8 membres extérieurs à l'entreprise (également administrateurs de CIS).

Il s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2016 pour examiner la situation financière du Groupe et valider la stratégie en matière d'investissement, de croissance et de recrutement.

■ Comité d'Audit Interne

Un Comité d'Audit Interne a été créé en 2010 dont la mission principale est de se forger une opinion sur :

- la fiabilité des informations financières ;
- l'efficacité des contrôles internes concernant les informations financières ;
- les processus de conformité aux lois et règlements ;
- le management des risques, leur maîtrise.

A la date du présent rapport, ce Comité d'Audit Interne est composé de trois administrateurs (dont deux indépendants parmi lesquels le Président du Comité d'Audit Interne) choisis pour leur compétence en matière financière et comptable et leur connaissance de l'activité de la Société :

- Monsieur Henri DE BODINAT, représentant permanent de la société Cantos Ltd, Président du Comité d'audit et administrateur indépendant ;
- Madame Frédérique SALAMON, administrateur ;
- Madame Sophie LE TANNEUR DE RANCOURT, représentant permanent de la société Financière Lucinda, administrateur indépendant.

Dans l'exercice de leur fonction, les membres du Comité d'Audit ne sont soumis à aucun pouvoir hiérarchique et disciplinaire au sein de la société.

Le Comité d'Audit s'est réuni à 5 occasions au cours de l'exercice 2016 pour contrôler les politiques d'Achat et de gestion des Ressources Humaines, suivre les travaux du Contrôle Interne, suivre les plans d'action du Contrôle de Gestion, et s'entretenir sur la cohérence et la véracité des comptes consolidés avec les Commissaires aux Comptes du Groupe.

Le Comité d'audit a adopté un règlement intérieur afin de définir les modalités de son fonctionnement.

■ Autres comités

La Société n'a pas jugé utile de créer d'autres comités spécialisés au sein du Conseil (comité des nominations, des rémunérations...), préférant consulter sur ses sujets d'importance l'ensemble des administrateurs de façon collégiale.

6. Politique de rémunération des mandataires sociaux

■ Rémunération des administrateurs

Le Conseil d'Administration arrête le montant global des jetons de présence alloué aux administrateurs. Depuis l'exercice 2016 et afin de se conformer à la recommandation n°10 du Code MiddleNext, le montant sera réparti entre les membres en fonction de leur assiduité au sein du Conseil d'Administration et le cas échéant, du Comité d'Audit.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la rémunération brute totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice 2016 aux mandataires sociaux en fonction au cours de l'exercice 2016.

Ces informations prennent également en compte, le cas échéant, les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

- Monsieur Régis ARNOUX, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : 268 K€ à titre de salaire et de jetons de présence.
- FINANCIERE REGIS ARNOUX, Administrateur : 169 K€ à titre d'honoraires, de loyers et de jetons de présence.
- Madame Monique ARNOUX, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.
- Madame Florence ARNOUX, Administrateur : 174 K€ à titre de salaire et de jetons de présence.
- Madame Frédérique SALAMON, Administrateur : 102 K€ à titre d'honoraires et de jetons de présence du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit.
- Monsieur Christian DAUMARIE, Administrateur : 20 K€ à titre de jetons de présence du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit.
- Monsieur Henri de BODINAT, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.
- Monsieur Michel de BONNECORSE, Administrateur : 20 K€ à titre de jetons de présence du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit.
- Madame Sophie LE TANNEUR, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.
- Monsieur Frédéric BEDIN, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.
- MARINE FIRMINY, Administrateur : 20 K€ à titre d'honoraires et de jetons de présence.
- Monsieur Gonzague de BLIGNIERES, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.
- YLD CONSEIL, Administrateur : néant.

■ Cumul du contrat de travail avec un mandat social

Conformément à la recommandation n°15 du Code MiddleNext, nous vous informons que le Président Directeur Général ne dispose pas de cumul avec un contrat de travail.

M. Jeremy DE BRABANT, Directeur Général Délégué cumule ses fonctions avec un contrat de travail au sein de la Société en qualité de Directeur du Développement International. Ce cumul a été exceptionnellement autorisé, dans la mesure où la rémunération de M. DE BRABANT au titre de son mandat de Directeur Général Délégué est relativement modeste eu égard aux risques encourus, à l'étendue des responsabilités et aux usages dans des sociétés de taille similaire. En outre, le cumul avec un contrat de travail était, dans ce cas, parfaitement justifié en raison du lien de subordination existant entre les fonctions de Directeur Général Délégué et de Directeur Général.

■ Rémunérations du Président Directeur Général due ou attribuée au titre de l'exercice 2016

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration en se conformant aux principes d'Exhaustivité, d'Equilibre entre les éléments de la rémunération, de Benchmark, de Cohérence, de Lisibilité des règles, de Mesure, et de Transparence, en conformité avec les recommandations du Code MiddleNext.

La rémunération du Président Directeur Général comprend les composantes suivantes :

- Une rémunération fixe ;
- Des jetons de présence ;
- Des avantages en nature (uniquement la mise à disposition d'un véhicule de fonction).

Le Président Directeur Général ne bénéficie pas d'indemnités ou d'avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions, ni de régime de retraite supplémentaire, tels que visés aux recommandations n° 16 et 17 du Code MiddleNext.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 mai 2016, a noté que la rémunération de M. ARNOUX, Président Directeur Général, n'avait pas été révisée depuis plus de quatre ans et a par conséquent, décidé de la fixer à 29.277 euros bruts par mois.

Cette nouvelle rémunération a pris effet au 1^{er} août 2016.

En conséquence, la rémunération totale versée à Monsieur ARNOUX au cours de l'exercice 2016, avantages en nature inclus et jetons de présence, s'est élevée à 268 324 euros bruts.

■ Rémunérations du Directeur Général Délégué due ou attribuée au titre de l'exercice 2016

La rémunération du Directeur Général Délégué est fixée par le Conseil d'Administration en se conformant aux principes d'Exhaustivité, d'Equilibre entre les éléments de la rémunération, de Benchmark, de Cohérence, de Lisibilité des règles, de Mesure, et de Transparence, en conformité avec les recommandations du Code MiddleNext.

La rémunération du Directeur Général Délégué comprend les composantes suivantes :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable annuelle déterminée sur la base de critères prédéfinis ;
- Des avantages en nature (uniquement la mise à disposition d'un véhicule de fonction).

Cette structure de rémunération a vocation à être complétée par une composante long terme via l'attribution d'actions gratuites dans le cadre d'un plan spécifique qui sera mis en place au cours de sa 2^{ème} année de présence, lié à des conditions de performances qui seront définies. A ce titre, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires du 12 juin 2017 de déléguer toute compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société au bénéfice du Directeur Général Délégué.

M. DE BRABANT bénéficie par ailleurs d'un engagement pris par la Société à son profit de versement d'une indemnité de départ en cas de cessation de ses fonctions à l'initiative de la Société, hors cas de faute lourde ou grave d'un montant équivalent à trois (3) mois de préavis et d'une indemnité forfaitaire égale à neuf (9) mois de rémunération brute (fixe et variable, calculée sur la base de la rémunération des douze derniers mois), et ce, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

Aucun régime de retraite supplémentaire n'a été mis en place pour le Directeur Général Délégué, ni pour aucun autre dirigeant de la Société.

En conséquence, la rémunération totale versée à Monsieur Jeremy DE BRABANT au cours de l'exercice 2016, avantages en nature inclus et éléments de rémunération au titre de son contrat de travail inclus, s'est élevée à 196 879 euros bruts.

■ Stocks-options et attribution gratuite d'actions

En dehors du projet d'attribution d'actions gratuites à M. DE BRABANT dans le cadre d'un plan spécifique et pour lequel il est demandé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2017 de conférer tout pouvoir au Conseil d'Administration, la Société n'a pas mis en place de système d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites. Le plan spécifique d'attribution d'actions gratuites au Directeur Général Délégué qui sera défini par le Conseil d'Administration si l'Assemblée Générale vote favorablement la résolution correspondante, sera établi en tenant compte de la recommandation n° 18 du Code MiddleNext.

7. Autres éléments visés à l'article L. 225-37 du Code de commerce

■ Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions possédé par eux. Les règles et conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont rappelées dans chaque avis de convocation, en application des dispositions législatives, réglementaires et statutaires applicables. L'Assemblée Générale est réunie au minimum une fois par an et est matériellement accessible à tous les actionnaires.

■ Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnés dans le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale.

■ Risques financiers liés aux effets du changement climatique et aux mesures que l'entreprise prend pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité

Ces éléments sont détaillés dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale inclus dans le présent rapport annuel.

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse, la maîtrise des risques, et d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

1. Objectifs du contrôle interne

Les mesures et procédures de contrôle interne de la Société ont pour objectif de prévenir les risques résultant de l'activité de l'entreprise, et de veiller à ce que l'ensemble des opérations réalisées respecte les procédures mises en place par la Société, ainsi que les lois et règlements actuellement en vigueur.

Ces procédures visent prioritairement à s'assurer de la fiabilité et de la sincérité des informations financières et comptables communiquées par l'entreprise.

Elles tiennent compte des particularités de l'activité de la Société qui s'exerce uniquement à l'étranger au travers de filiales et succursales.

2. Organisation et mise en œuvre du contrôle interne

CIS a retenu trois axes d'organisation du contrôle interne :

■ Responsable du contrôle interne

En 2013 a été créé le poste de Responsable du contrôle interne, directement rattaché à la Direction Générale et ayant pour missions :

- d'auditer la qualité des procédures de contrôle interne déjà mises en place sur toutes les entités du Groupe ;
- d'améliorer la gestion des risques ;
- d'identifier les nouvelles zones de risque de notre métier et de mettre en place les procédures qui permettront d'y faire face.

■ Contrôleurs métiers

- Le contrôle interne repose également sur le Contrôleur Financier qui se déplace dans les pays d'opérations avec pour mission d'opérer toutes investigations qui lui paraissent utiles dans le but de vérifier la bonne tenue des processus comptables et financiers de chaque filiale, le respect des règles fixées (pouvoirs bancaires et juridiques, engagements, gestion des comptes et de la trésorerie, etc...) et de détecter les fraudes éventuelles.
- Un poste de Directeur du Contrôle de Gestion a été créé en 2012 avec pour missions principales de suivre et d'analyser les indicateurs de pilotage, d'améliorer les contrôles et la rentabilité et de sécuriser les opérations.
- Par ailleurs, les Directeurs de pays et Directeurs de zones sont en charge des questions de gestion concernant les filiales et établissements placés sous leur autorité. A ce titre, ils procèdent à un certain nombre de vérifications tant à but de gestion pure en rapport avec les objectifs de qualité et de rentabilité, qu'en matière de recherche de dysfonctionnements potentiels.
- Rappelons en outre que chaque filiale du Groupe est dotée de Commissaires aux Comptes qui dans le cadre des processus de consolidation sont en charge de certifier les comptes et de détecter si besoin était tous risques d'anomalies comptables et de garantir l'information se rapportant à la continuité d'exploitation desdites filiales.

■ Approche qualité

CIS a mis en place un Système de Management par la Qualité (SMQ), destiné à répondre aux objectifs de la politique qualité de l'entreprise et aux exigences de la norme ISO 9001-V2008, pour laquelle le siège social de Marseille a obtenu la certification en février 2004 (Ingénierie de Catering - Restauration, Hôtellerie - en milieux extrêmes et en pays émergents réalisé au départ du siège).

Un service qualité a été créé afin de contrôler et actualiser le système qualité. A cet effet, des audits internes sont régulièrement conduits, afin de s'assurer que les dispositions mises en œuvre dans le système de management de la qualité sont conformes aux exigences de la norme, appliquées et efficaces.

Régulièrement, l'adéquation et l'efficacité du système de management de la qualité sont examinées au cours de revues de processus ou de revues de Direction avec les différents acteurs concernés.

Quel que soit le type de revue (Processus ou Direction), la méthodologie est similaire, seule l'étendue étant différente :

- La revue de Processus cible un seul processus (mono processus),
- La revue de Direction cible l'ensemble des processus de manière synthétique (multi processus).

La périodicité est adaptée au besoin en fonction du résultat des revues précédentes et des disponibilités de chacun, la planification étant tenue à jour par le Responsable Qualité.

Toutes les actions sont planifiées et suivies conjointement entre le Responsable Qualité et les acteurs concernés.

3. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

Placée directement sous l'autorité et le contrôle de la Direction Générale, la Direction Financière prend en charge l'ensemble de la fonction comptable.

Dans l'accomplissement de cette fonction, elle recueille les éléments comptables et financiers transmis par les filiales après qu'ils aient fait l'objet des contrôles successifs des Directeurs et Responsables de zone concernés avec l'intervention de leurs services propres et des commissaires aux comptes desdites filiales.

La Direction Financière a donc un rôle de coordination et veille au respect de l'application des normes et de la législation afférente (juridique et fiscale notamment).

La Direction Financière s'assure également de la cohérence de l'ensemble des informations financières et de la production des états financiers. A cet effet, elle veille notamment à la qualité de traduction des comptes des filiales étrangères.

La Direction Financière assure la supervision des opérations de suivi de la trésorerie, et contrôle la conformité et la régularité de la conversion des opérations en devises.

Etablissement des comptes consolidés

En application du règlement européen n°1606/2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis selon les normes comptables internationales (IFRS) en vigueur à cette date. La consolidation est réalisée par le Directeur Financier. Ces éléments sont ensuite audités par les Commissaires aux Comptes avant publication.

Fait à Marseille le 20 avril 2017

Régis ARNOUX
Président Directeur Général

***Rapport sur les principes et critères de
détermination, de répartition et d'attribution des
éléments fixes, variables et exceptionnels
composant la rémunération totale et les avantages
de toute nature attribuables au Président
Directeur Général et au Directeur Général Délégué
établi en application de l'article L.225-37-2 du Code
de Commerce***

Ce rapport est établi en vertu de l'article L.225-37-2 du Code de commerce et est joint au rapport mentionné aux articles L.225-100 et L.225-102 du même code.

Ces éléments seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 juin 2017.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 20 avril 2017.

1. Principes généraux de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'Administration en se conformant aux principes d'Exhaustivité, d'Equilibre entre les éléments de la rémunération, de Benchmark, de Cohérence, de Lisibilité des règles, de Mesure, et de Transparence, en conformité avec les recommandations du Code MiddleNext.

- La rémunération du Président Directeur Général comprend les composantes suivantes :
 - Une rémunération fixe ;
 - Des jetons de présence ;
 - D'avantages en nature (mise à disposition d'un véhicule de fonctions).

Le Président Directeur Général ne bénéficie pas d'indemnités ou d'avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions, ni de régime de retraite supplémentaire.

- La rémunération du Directeur Général Délégué comprend les composantes suivantes :
 - Une rémunération fixe ;
 - Une rémunération variable annuelle déterminée sur la base de critères prédéfinis ;
 - D'avantages en nature (mise à disposition d'un véhicule de fonctions ;
 - La possibilité d'actions gratuites ;
 - Une indemnité de départ.

2. Politique de rémunération du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2017

La politique de rémunération du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2017 a été arrêtée par le Conseil d'Administration du 20 avril 2017 et est détaillée ci-après.

Le Conseil d'Administration a décidé de maintenir le montant fixe mensuel de la rémunération de M. Régis ARNOUX au titre de ses fonctions de Président Directeur Général pour l'exercice 2017 à 29.277 euros par mois, en ce compris un avantage en nature de 777 euros correspondant à l'utilisation de son véhicule de fonctions.

Il ne bénéficiera pas de part variable ni d'indemnités ou d'avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions, ni de régime de retraite supplémentaire.

Il bénéficiera également de jetons de présence en sa qualité d'administrateur, dont le montant sera arrêté par le Conseil d'Administration ultérieurement.

3. Politique de rémunération du Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2017

La politique de rémunération du Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2017 a été arrêtée par le Conseil d'Administration du 26 mai 2016 et confirmée par le Conseil d'Administration du 20 avril 2017 et est détaillée ci-après.

Rémunération fixe

Le Conseil d'Administration a décidé de maintenir le montant fixe annuel de la rémunération de M. Jeremy DE BRABANT au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué pour l'exercice 2017 à 105.000 euros brut.

Rémunération variable

Le Conseil d'Administration décide également que Monsieur DE BRABANT percevra une rémunération annuelle variable pouvant aller jusqu'à 65% de la rémunération fixe globale (hors avantages en nature) versée en fonction des résultats liés aux objectifs qui lui sont fixés. La formule de calcul fait intervenir des paramètres économiques se référant à des objectifs quantitatifs traduisant la performance du Groupe, ainsi que la contribution personnelle du Directeur Général Délégué permettant une appréciation qualitative de son management.

Le détail des objectifs fixés a été établi de manière précise et détaillée mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Actions gratuites

La rémunération du Directeur Général Délégué a vocation à être complétée par une composante long terme via l'attribution d'actions gratuites dans le cadre d'un plan spécifique qui sera à mettre en place et qui sera lié à des conditions de performances qui seront définies. A ce titre, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires du 12 juin 2017 de déléguer toute compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société au bénéfice du Directeur Général Délégué et de définir les critères d'attribution.

Indemnités de départ (article L.225-102-1 du Code de commerce)

Le Directeur Général Délégué bénéficie par ailleurs d'un engagement pris par la Société à son profit de versement d'une indemnité de départ en cas de cessation de ses fonctions à l'initiative de la Société, hors cas de faute lourde ou grave d'un montant équivalent à trois (3) mois de préavis et d'une indemnité forfaitaire égale à neuf (9) mois de rémunération brute (fixe et variable, calculée sur la base de la rémunération des douze derniers mois), et ce, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé. Cet engagement est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 juin 2017 et fait l'objet d'une résolution spécifique (5^{ème} résolution).

4. Projet de résolutions établis par le Conseil d'Administration en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2017

DOUZIEME RESOLUTION – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à M. Régis ARNOUX, en qualité de Président Directeur Général

Connaissance prise du rapport prévu par l'article L.225-37-2 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de son mandat de Président Directeur Général.

TREIZIEME RESOLUTION – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d’attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à M. Jeremy DE BRABANT, en sa qualité de Directeur Général Délégué

Connaissance prise du rapport prévu par l’article L.225-37-2 du Code de commerce, l’Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d’attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de son mandat de Directeur Général Délégué.

Fait à Marseille le 20 avril 2017

LE CONSEIL D’ADMINISTRATION

Régis ARNOUX
Président Directeur Général

***Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et
Extraordinaire du 12 juin 2017***

Ordre du Jour

ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- *Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire ;*
- *Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;*
- *Rapport du Président du Conseil d'Administration établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce ;*
- *Rapport du Conseil d'Administration établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce ;*
- *Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2016 ;*
- *Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2016 ;*
- *Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;*
- *Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce ;*
- *Rapport des Commissaires aux Comptes portant sur les informations sociales et environnementales ;*
- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus aux administrateurs ;*
- *Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et fixation du dividende ;*
- *Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;*
- *Approbation des engagements réglementés visés par l'article L.225-42-1 du Code de commerce relatifs à M. Jeremy DE BRABANT, Directeur Général Délégué ;*
- *Fixation du montant annuel global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration ;*
- *Ratification de la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur David Lee ZIMMERMAN en qualité d'Administrateur ;*
- *Ratification de la cooptation par le Conseil d'Administration de la société CANTOS LIMITED en tant que personne morale Administrateur ;*
- *Ratification de la cooptation par le Conseil d'Administration de la société FINANCIERE LUCINDA en tant que personne morale Administrateur ;*
- *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur David Lee ZIMMERMAN ;*
- *Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société CANTOS LIMITED ;*
- *Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général ;*
- *Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général Délégué ;*
- *Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée Générale Ordinaire.*

ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- *Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire ;*
- *Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre ;*
- *Décision à prendre quant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail ;*
- *Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société par voie de rachat d'actions existantes ou d'émission d'actions nouvelles, au profit du Directeur Général Délégué ;*
- *Décision à prendre quant à la diminution de la durée minimale d'inscription nominative des actions entièrement libérées, donnant accès à un droit de vote double, et modification corrélative de l'article 13.2 des statuts ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée Générale Extraordinaire.*

***Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et
Extraordinaire du 12 juin 2017***

***Exposé des motifs des résolutions proposées par le
Conseil d'Administration***

Mesdames, Messieurs,

Le présent document a pour objet de vous exposer les motifs des projets de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, conformément à l'article L.225-115 3° du Code de commerce.

L'Assemblée Générale du 12 juin 2017 a ainsi été convoquée aux fins notamment de :

- (i) Faire approuver par les actionnaires de la Société les comptes annuels et consolidés afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2016, arrêtés par le Conseil d'Administration ;
- (ii) Fixer le dividende, approuver les conventions réglementées et fixer le montant des jetons de présence ;
- (iii) Ratifier la cooptation de nouveaux administrateurs ;
- (iv) Renouveler les mandats arrivant à expiration de certains administrateurs ;
- (v) Approuver les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué ;
- (vi) Renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société ;
- (vii) Décider de procéder à une augmentation éventuelle de capital réservée aux salariés dans le cadre de l'obligation triennale.
- (viii) Déléguer toute compétence au Conseil d'Administration en vue de l'attribution éventuelle d'actions gratuites au Directeur Général Délégué.
- (ix) Diminuer la durée minimale d'inscription nominative des actions entièrement libérées, donnant accès à un droit de vote double, et de la modification corrélative de l'article 13.2 des statuts.

* * *

I. RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes 2016

1^{ère} et 2^{ème} résolutions

Il vous est demandé (i) d'approuver les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés du groupe CIS pour l'exercice 2016 ainsi que les dépenses et charges non déductibles fiscalement et (ii) de donner quitus de leur gestion aux administrateurs.

- Les comptes sociaux de la Société font ressortir un résultat net de (5.435.240,30) euros.
- Les comptes consolidés font ressortir un résultat net part du Groupe de 2.274.894 euros.

2. Affectation du résultat – Fixation du dividende

3^{ème} résolution

Le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat net de l'exercice 2016 s'élevant à (5.435.240,30) euros au comptes « Autres Réserves ».

Le Conseil d'Administration propose de verser un dividende global de 482.462,40 euros par le prélèvement de l'intégralité de cette somme sur le compte « Autres Réserves ».

Le nombre d'actions à rémunérer étant de 8 041 040, le dividende net global serait de 0,06 euro par action.

Le dividende en numéraire serait mis en paiement à compter du 21 juin 2017.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé sera éligible à l'abattement proportionnel de 40% bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France (CGI art. 158-3-2° à 4°).

3. Conventions réglementées

4^{ème} résolution

Cette résolution a pour objet de soumettre à votre approbation les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2016, telles qu'elles sont décrites dans les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes.

4. Approbation des engagements réglementés relatifs à M. Jeremy DE BRABANT, Directeur Général Délégué

5^{ème} résolution

Cette résolution a pour objet de soumettre à votre approbation les engagements réglementés visés par l'article L.225-42-1 du Code de commerce relatifs à M. Jeremy DE BRABANT, Directeur Général Délégué tels que détaillés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

5. Jetons de présence

6^{ème} résolution

Cette résolution a pour objet de soumettre à votre approbation le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs qui s'élèverait à une somme de 195.000 euros.

6. Ratification de la cooptation par le Conseil d'Administration de 3 nouveaux administrateurs

7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} résolutions

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 16 décembre 2016 a décidé de coopter les administrateurs suivants :

- Monsieur David LEE ZIMMERMAN en remplacement de Monsieur Christian DAUMARIE ;
- La société Cantos Ltd, représentée par Monsieur Henri de Bodinat, en remplacement de Monsieur Henri de Bodinat, démissionnaire en son nom propre ;
- La société Financière Lucinda, représentée par Madame Sophie Le Tanneur de Rancourt, en remplacement de Madame Sophie Le Tanneur de Rancourt, démissionnaire en son nom propre.

Nous vous proposons de ratifier ces cooptations pour la durée du mandat de chaque administrateur restant à courir telle que détaillée dans le texte des projets de résolutions.

7. Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance

10^{ème} et 11^{ème} résolutions

Les mandats d'administrateurs de Monsieur David LEE ZIMMERMAN et de la société Cantos Ltd, représentée par M. Henri de Bodinat viennent à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale du 12 juin 2017.

Nous vous proposons de renouveler leur mandat d'administrateur respectif pour une nouvelle période de trois années qui expirerait à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

8. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

12^{ème} et 13^{ème} résolutions

Connaissance prise des nouvelles dispositions législatives issues de la loi Sapin 2 et de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux présidents, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués, en raison de leur mandat, font l'objet d'une résolution soumise au moins chaque année à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration correspondant, nous vous proposons d'approuver ces résolutions.

9. Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société

14^{ème} résolution

Nous vous rappelons qu'en dernier lieu l'Assemblée Générale dans sa délibération du 6 juin 2016 et selon les termes et conditions contenus dans la résolution correspondante, a autorisé le Conseil d'Administration et lui a conféré tous pouvoirs à l'effet de permettre à la Société d'acquérir ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L.225-209 à L.225-214 du Code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers.

Cette autorisation a une durée de validité de dix-huit mois qui expirera le 5 décembre 2017.

Nous vous demandons de bien vouloir réitérer cette autorisation pour une nouvelle période de validité de dix-huit mois, étant précisé que nous vous proposons de fixer les limites de cette autorisation comme suit : les opérations effectuées à ce titre seraient réalisées à un prix maximum d'achat de Trente-Cinq (35) euros et le nombre maximum d'actions pouvant être achetées en vertu de ladite autorisation ne pourra, à aucun moment, excéder 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions.

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale, le Conseil a, au cours de l'exercice 2016, procédé à des achats et ventes de titres en vue de réguler les cours de l'action de la Société.

Au 31 décembre 2016, la Société disposait en actions propres de 67 531 titres contre 32 747 au 31 décembre 2015.

II. RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Décision à prendre quant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés (obligation périodique)

16^{ème} résolution

En application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, tous les trois ans, une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une

augmentation de capital dans les conditions prévues à la section 4 du chapitre II du titre III du livre III de la troisième partie du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital.

Ce projet vous est proposé pour satisfaire à une obligation légale mais du fait de la structuration actuelle du capital de la Société qui est familial, votre Conseil d'Administration ne juge pas ce projet opportun et a décidé de ne pas agréer le projet de 16ème résolution y afférent qu'il soumet à votre vote.

2. Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de l'attribution éventuelle d'actions gratuites au profit du Directeur Général Délégué

17^{ème} résolution

Connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire, la rémunération du Directeur Général Délégué a vocation à être complétée par une composante long terme via l'attribution d'actions gratuites dans le cadre d'un plan spécifique qui sera mis en place au cours de sa 2ème année de présence, liée à des conditions de performances qui seront à définir par le Conseil d'Administration.

A ce titre, nous vous proposons d'adopter la résolution proposée qui détaille le contenu de cette délégation de compétence à accorder au Conseil d'Administration.

3. Décision à prendre quant à la diminution de la durée minimale d'inscription nominative des actions entièrement libérées, donnant accès à un droit de vote double, et modification corrélative de l'article 13.2 des statuts

18^{ème} résolution

Le Conseil rappelle à l'Assemblée Générale l'importance pour la Société de fidéliser et stabiliser son actionnariat dans une optique de développement à long terme.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir décider de diminuer la durée minimale d'inscription nominative des actions entièrement libérées, donnant accès à un droit de vote double, en la faisant passer de quatre à deux ans au nom du même titulaire, et de décider de modifier corrélativement l'article 13.2 des statuts.



Nous espérons que ces propositions vous agréent et que vous voudrez bien en conséquence approuver le texte des résolutions soumis à votre vote.

Fait à Marseille le 20 avril 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

***Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et
Extraordinaire du 12 juin 2017***

***Rapport Spécial du Conseil d'Administration à
l'Assemblée Générale Extraordinaire***

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- ❑ *Décision à prendre quant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail ;*
- ❑ *Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société par voie de rachat d'actions existantes ou d'émission d'actions nouvelles, au profit du Directeur Général Délégué.*

Décision à prendre quant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail

En application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, tous les trois ans, une Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à la section 4 du chapitre II du titre III du livre III de la troisième partie du code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital.

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société par voie de rachat d'actions existantes ou d'émission d'actions nouvelles, au profit du Directeur Général Délégué

Le Conseil rappelle à l'Assemblée Générale la possibilité d'attribuer des actions gratuites à des mandataires sociaux et à des salariés de la Société ou, sous certaines conditions, à des mandataires sociaux et à des salariés des sociétés du Groupe.

Le Conseil, dans sa séance du 26 mai 2016, a convenu que la rémunération de Jeremy DE BRABANT, Directeur Général Délégué de la Société a vocation à être complétée par une composante long terme via l'attribution éventuelle d'actions gratuites dans le cadre d'un plan spécifique qui serait mis en place au cours de la 2ème année de présence et liée à des conditions de performances qui seront définies par le Conseil d'Administration.

En conséquence, nous vous demandons de déléguer toute compétence à votre Conseil d'Administration en vue de l'attribution éventuelle d'actions gratuites de la Société au profit de Jeremy DE BRABANT, Directeur Général Délégué, dans les conditions prévues aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce dans la limite de trois pour cent (3%) du capital social et de lui conférer tous pouvoirs à l'effet de fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions gratuites.

L'attribution des actions à Jeremy DE BRABANT serait définitive, soit au terme d'une période d'acquisition minimale d'un (1) an avec une obligation de conservation des actions par le bénéficiaire à fixer par le Conseil d'Administration, étant précisé que la durée cumulée de la période d'acquisition et de la période de conservation ne peut être inférieure à deux (2) ans.

Décision à prendre quant à la diminution de la durée minimale d'inscription nominative des actions entièrement libérées, donnant accès à un droit de vote double, et modification corrélative de l'article 13.2 des statuts

Le Conseil rappelle à l'Assemblée Générale l'importance pour la Société de fidéliser et stabiliser son actionnariat dans une optique de développement à long terme.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir décider de diminuer la durée minimale d'inscription nominative des actions entièrement libérées, donnant accès à un droit de vote double, en la faisant passer de quatre à deux ans au nom du même titulaire, et de décider de modifier corrélativement l'article 13.2 des statuts comme suit :

« **13.2 Droit de vote double**

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

Fait à Marseille le 20 avril 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

***Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et
Extraordinaire du 12 juin 2017***

Texte des projets de résolutions

DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, du rapport du Président du Conseil d'Administration prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, qui se traduisent par un résultat net de (5.435.240,30) euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle approuve également le montant des charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés hors provisions pour risques et pour dépréciation, s'élevant à 27.608 euros, dont 18.365 euros de charges de la nature de celles visées à l'article 39.4 du CGI.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, qui se traduisent par un résultat net part du Groupe de 2.274.894 euros, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

TROISIEME RESOLUTION - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et fixation du dividende

Affectation de résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide d'affecter le résultat net de l'exercice d'un montant de (5.435.240,30) euros au compte « Autres Réserves ».

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de procéder au versement d'un dividende d'un montant global de 482.462,40 euros par le prélèvement de l'intégralité de cette somme sur le compte « Autres Réserves ».

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le nombre d'actions à rémunérer étant de 8 041 040, le dividende net global est de 0,06 euro par action.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement à compter du 21 juin 2017.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement proportionnel de 40% bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France (CGI art. 158-3-2° à 4°).

L'Assemblée Générale donne acte au Conseil d'Administration du rappel du montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

	2013	2014	2015
<i>Nombre d'actions rémunérées</i>	8 041 040	8 041 040	8 041 040
<i>Dividende net par action</i>	0,13 €	0,18 €	0,12 €
<i>Valeur de l'action à la dernière séance boursière suivant la clôture de l'exercice</i>	23,19 €	18,56 €	16,00 €

QUATRIEME RESOLUTION - Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve l'ensemble des conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION - Approbation des engagements réglementés visés par l'article L.225-42-1 du Code de commerce relatifs à M. Jeremy DE BRABANT, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-38 et L.225-42-1 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les engagements qui y sont énoncés concernant M. Jeremy DE BRABANT, Directeur Général Délégué.

SIXIEME RESOLUTION - Fixation du montant annuel global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide d'allouer, au titre de l'exercice 2016, une somme de 195 000 euros à titre de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration.

SEPTIEME RESOLUTION - Ratification de la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur David Lee ZIMMERMAN

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 décembre 2016 de Monsieur David Lee ZIMMERMAN, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Christian DAUMARIE, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

HUITIEME RESOLUTION - Ratification de la cooptation par le Conseil d'Administration de la société CANTOS LIMITED

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 décembre 2016 de la société CANTOS LIMITED, dont le siège social est Regent House, 17 Church Street Beaumaris, LL 58 8 AB, UK, immatriculée à Londres (UK) sous le numéro 4375319, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Henri de BODINAT, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale prend acte de la désignation par la société CANTOS LIMITED, par acte du 16 décembre 2016, de Monsieur Henri de BODINAT en tant que représentant permanent au Conseil d'Administration de CIS.

NEUVIEME RESOLUTION - Ratification de la cooptation par le Conseil d'Administration de la société FINANCIERE LUCINDA

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 décembre 2016 de la société FINANCIERE LUCINDA, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 95.000 euros, dont le siège social est 36 rue Pauline Borghèse – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 504 747 254, en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Sophie LE TANNEUR DE RANCOURT, démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale prend acte de la désignation par la société FINANCIERE LUCINDA, par acte du 16 décembre 2016, de Madame Sophie LE TANNEUR DE RANCOURT en tant que représentant permanent au Conseil d'Administration de CIS.

DIXIEME RESOLUTION - Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur David Lee ZIMMERMAN

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur David Lee ZIMMERMAN vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur David Lee ZIMMERMAN, dont le mandat est renouvelé, accepte le renouvellement de ses fonctions et déclare qu'aucune interdiction ou incompatibilité ne s'oppose à celle-ci.

ONZIEME RESOLUTION - Renouvellement du mandat d'administrateur de la société CANTOS LIMITED

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de la société CANTOS LIMITED, dont le siège social est Regent House, 17 Church Street Beaumaris, LL 58 8 AB, UK, immatriculée à Londres (UK) sous le numéro 4375319, représentée par Monsieur Henri de BODINAT, vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La société CANTOS LIMITED, représentée par Monsieur Henri de BODINAT, dont le mandat est renouvelé, accepte le renouvellement de ses fonctions et déclare qu'aucune interdiction ou incompatibilité ne s'oppose à celle-ci.

DOUZIEME RESOLUTION - Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à M. Régis ARNOUX, en qualité de Président Directeur Général

Connaissance prise du rapport prévu par l'article L.225-37-2 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de son mandat de Président Directeur Général.

TREIZIEME RESOLUTION - Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à M. Jeremy DE BRABANT, en sa qualité de Directeur Général Délégué

Connaissance prise du rapport prévu par l'article L.225-37-2 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de son mandat de Directeur Général Délégué.

QUATORZIEME RESOLUTION - Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration,

- **autorise** le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour, à acquérir des actions de la Société, dans les conditions prévues aux articles L.225-209 et suivants du code de commerce, du Règlement Européen du 22 décembre 2003 n°2273/2003, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et des instructions du Règlement Européen du 22 décembre 2003 n°2273/2003, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et des instructions d'application ;

- **décide** que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, en ayant recours à des mécanismes optionnels ou dérivés, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation applicable,
- **décide** que l'autorisation pourra être utilisée en vue de :
 - assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
 - remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
 - annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées,
- **décide** de fixer le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) à 35 euros, avec un plafond de 14 071 820 euros compte tenu des titres déjà détenus, étant précisé que ce prix d'achat fera l'objet des ajustements le cas échéant nécessaires afin de tenir compte des opérations sur le capital (notamment en cas d'incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions) qui interviendraient pendant la durée de validité de la présente autorisation,
- **prend acte** de ce que le nombre maximum d'actions pouvant être achetées en vertu de la présente résolution ne pourra, à aucun moment, excéder 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions,
- **décide** que ces opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris, dans les limites permises par la réglementation applicable, en période d'offre publique sur les titres de la Société,
- **donne tous pouvoirs** au Conseil, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de passer tous ordres de bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords, tous contrats de liquidité, tous contrats d'options, effectuer toutes déclarations, et toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

QUINZIEME RESOLUTION - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales éventuellement nécessaires.

DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SEIZIEME RESOLUTION - Décision à prendre quant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, décide, en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, de réserver aux salariés de la Société, une augmentation de capital social en numéraire, aux conditions prévues à l'article L.443-5 du code du travail.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION - Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société par voie de rachat d'actions existantes ou d'émission d'actions nouvelles, au profit du Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit de M. Jeremy DE BRABANT, Directeur Général Délégué ;
 - Décide que le Conseil d'Administration déterminera les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
 - Décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra représenter plus de trois pour cent (3%) du capital social au jour de la décision d'attribution du Conseil d'Administration ;
 - Décide que l'attribution des actions à son bénéficiaire sera définitive, au terme d'une période d'acquisition, fixée par le Conseil d'Administration, d'une durée minimale d'un (1) an ;
 - Décide qu'une période de conservation des actions par le bénéficiaire pourra, le cas échéant, être fixée par le Conseil d'Administration, étant rappelé que la durée cumulée de la période d'acquisition et de la période de conservation ne pourra être inférieure à deux (2) ans ;
 - Prend acte que la présente décision comporte renonciation de plein droit des actionnaires pour la partie des réserves qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles ;
- Et
- Prend acte que la présente autorisation met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au Conseil, avec faculté de délégation dans les limites légales, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, procéder, le cas échéant, aux ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, fixer si besoin des périodes d'acquisition et des obligations de conservation supérieures aux durées minimales fixées ci-dessus, le cas échéant, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des actions émises, augmenter le capital par incorporation de réserves ou de primes d'émission pour procéder à l'émission d'actions, constater le cas échéant l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence, effectuer les formalités liées à la cotation des titres émis, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

DIX-HUITIEME RESOLUTION - Décision à prendre quant à la diminution de la durée minimale d'inscription nominative des actions entièrement libérées, donnant accès à un droit de vote double, et modification corrélative de l'article 13.2 des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de diminuer la durée minimale d'inscription nominative des actions entièrement libérées, donnant accès à un droit de vote double, pour le faire passer de quatre à deux ans au nom du même titulaire.

En conséquence, L'Assemblée Générale décide de procéder à la modification corrélative de l'article 13.2 des statuts comme suit :

« 13.2 Droit de vote double

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

DIX-NEUVIEME RESOLUTION - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales éventuellement nécessaires.

Rapports des Commissaires aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société CIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « provisions et autres passifs à long terme » de l'annexe relatif à la société algérienne CNA.

2- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

Comme indiqué dans la note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe, les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation périodiques sur la base de la valeur des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction et à apprécier les procédures mises en place pour réaliser ces prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Marseille, le 20 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet SYREC

Luc-René CHAMOULEAU

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International

Guy CASTINEL

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2016 s'établit à 10 918 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la société, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Marseille, le 20 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet SYREC

Luc-René CHAMOULEAU

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International

Guy CASTINEL

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.A. CIS**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société CIS Catering International & Services et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernance d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Marseille, le 20 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet SYREC

Luc-René CHAMOULEAU

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International

Guy CASTINEL

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1/ Contrat de bail entre la société CIS et la SAS FINRA.

- Personne concernée

Monsieur Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration de CIS et Président de la SAS FINRA.

- Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 26 mai 2016, votre société a conclu un contrat de bail à usage de bureaux avec la SAS FINRA. Au titre de l'exercice 2016, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré en charges pour 20 039 € de loyers hors charges.

- Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Maintien d'une location existante, la SAS FINRA se substituant à la société GENEPIERRE à qui elle a racheté le bien immobilier objet du bail.

2/ Engagements pris au bénéfice du Directeur Général Délégué.

- Personne concernée

Monsieur Jeremy DE BRABANT, Directeur Général Délégué de CIS.

- Modalités

Votre Conseil d'Administration en date du 26 mai 2016 a nommé Monsieur Jeremy DE BRABANT en qualité de Directeur Général Délégué de CIS et a pris vis-à-vis de ce dernier l'engagement suivant :

Monsieur Jeremy DE BRABANT percevra une indemnité de départ en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général Délégué (révocation ou non renouvellement) à l'initiative de la Société, d'un montant équivalent à trois mois de préavis et d'une indemnité forfaitaire égale à neuf mois de rémunération brute (fixe et variable, calculée sur la base de la rémunération des douze derniers mois).

Par ailleurs, ce même Conseil d'Administration a acté la conclusion avec Monsieur Jeremy DE BRABANT d'un contrat de travail en qualité de Directeur du Développement International et a pris vis-à-vis de ce dernier l'engagement suivant :

Monsieur Jeremy DE BRABANT percevra une indemnité de départ en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative de la Société, hors cas de licenciement pour faute grave ou lourde, d'un montant équivalent à trois mois de préavis et d'une indemnité forfaitaire de rupture égale à neuf mois de rémunération brute (fixe et variable, calculée sur la base de la rémunération des douze derniers mois), incluant l'indemnité légale qui lui serait due et avec laquelle elle ne se cumulera pas.

- Motifs justifiant de son intérêt pour la société

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le Conseil d'Administration ne comporte pas la motivation justifiant de l'intérêt de l'engagement pour la société, prévue par l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1/ Contrat de bail à usage d'habitation entre la société CIS et la SCI MONCEAU.

- Personne concernée

Monsieur Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration de CIS et Gérant de la SCI MONCEAU.

- Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 7 février 2014, votre société a conclu un contrat de bail à usage d'habitation avec la SCI MONCEAU, moyennant un loyer mensuel de 4 500 € hors charges. Cet

appartement servira d'appartement de fonction à Madame Florence Arnoux, à titre d'avantage en nature. Au titre de l'exercice 2016, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré en charges pour 54 000€ de loyers hors charges.

2/ Convention de collaboration entre les sociétés CIS et Financière Régis Arnoux dans le cadre de la croissance externe et du développement des activités de CATERING INTERNATIONAL & SERVICES.

- Personne concernée

Monsieur Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration de CIS et Président de la SAS Financière Régis Arnoux.

- Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 28 septembre 2009, votre société a conclu une convention de collaboration avec la société Financière Régis Arnoux SAS. Au titre de l'exercice 2016, dans le respect du cadre de cette convention, il a été enregistré en charges pour 134 000 € hors taxe d'honoraires.

Cette convention a été arrêtée au 31 juillet 2016.

3/ Convention de prestation de services entre la société CIS et Madame Frédérique SALAMON.

- Personne concernée

Madame Frédérique SALAMON, membre du Conseil d'Administration de CIS.

- Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 28 mars 2013, votre société a conclu une convention de prestation de services avec Madame Frédérique SALAMON. Dans le cadre de cette convention, Madame Frédérique SALAMON intervient en qualité de consultante auprès du Président notamment en matière de stratégie de développement du Groupe et d'analyse des opportunités de croissance externe. Au titre de l'exercice 2016, dans le respect du cadre de cette convention, il a été enregistré en charges pour 81 900 € hors taxe d'honoraires.

4/ Convention de prestation de services entre les sociétés CIS et MARINE FIRMINY.

- Personne concernée

Société MARINE FIRMINY, membre du Conseil d'Administration de CIS.

- Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2013, votre société a conclu une convention de prestation de services avec la société MARINE FIRMINY. Dans le cadre de cette convention, la société MARINE FIRMINY apportera à votre société son assistance commerciale et technique en vue du développement et de la diversification des activités de votre société vers les services aux forces armées. Au titre de l'exercice 2016, dans le respect du cadre de cette convention, il a été enregistré en charges pour 5 000 € hors taxe d'honoraires.

5/ Contrat de bail entre la société CIS et la SCI BORELY.

- Personne concernée

Monsieur Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration de CIS et Gérant de la SCI BORELY.

- Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 16 septembre 2015, votre société a conclu un contrat de bail à usage de bureaux avec la SCI BORELY. Au titre de l'exercice 2016, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré en charges pour 32 000 € de loyers hors charges.

Fait à Marseille, le 20 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet SYREC

Luc-René CHAMOULEAU

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International

Guy CASTINEL

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION
D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU A EMETTRE
(Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2017, 17ème résolution)**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre, au profit Jeremy DE BRABANT, Directeur Général Délégué, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration est fixé à 3 % du capital existant de votre société à la date de décision de leur attribution.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Marseille, le 20 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet SYREC

Luc-René CHAMOULEAU

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International

Guy CASTINEL

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Catering International & Services, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont un résumé figure dans la partie du rapport de gestion intitulée « Note Méthodologique ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre mars et avril 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

¹ dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la partie du rapport de gestion intitulée « Note Méthodologique ».

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises, à l'exception des informations relatives à la répartition des salariés par genre et par âge ; aux embauches et licenciements ; à l'absentéisme ; à l'organisation du dialogue social et au bilan des accords collectifs ; au bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail ; aux mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'insertion des personnes handicapées ; aux mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ; à la consommation d'eau et à l'approvisionnement en fonction des contraintes locales ; à la consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et aux recours aux énergies renouvelables ; aux postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit ; aux conditions du dialogue avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société ; aux autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme qui sont absentes ou ne sont présentées que sur un périmètre limité tel que mentionné dans la note méthodologique du rapport de gestion.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de pays que nous avons sélectionnés⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 59% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, à l'exception de l'incidence de l'absence des informations mentionnées dans la partie 1 du présent rapport, nous n'avons pas relevé d'autres anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Marseille, le 21 avril 2017

L'Organisme Tiers Indépendant
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Lionel Hatet
Associé

Alban Audrain
Associé

³ **Informations quantitatives sociales** : effectif moyen total et répartition des effectifs par sexe, par âge et par zone géographique ; embauches, départs dont licenciements ; taux d'absentéisme ; taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail ; nombre total d'heures de formation.

Informations quantitatives environnementales : consommation d'eau ; consommation d'électricité ; émissions de CO₂ liées à la consommation d'électricité ; émissions de CO₂ liées aux transports.

Informations qualitatives : actions mises en place pour garantir la sécurité des équipes ; La charte éthique intégrée dans le système de management ; La nutrition et à l'équilibre alimentaire

⁴ Pour les informations Sociales et Environnementales : France

Pour une partie des informations Sociales : Algérie, Mozambique, Brésil

Responsable du Rapport Financier

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et des principales transactions entre parties liées, et que le rapport de gestion compris dans le présent rapport présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Régis ARNOUX
Président du Conseil d'Administration